



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2012

Volume II

13.001 / II

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2012 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 20 février 2013

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères.....	9
Département de l'intérieur	32
Département de justice et police	44
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	51
Département des finances	55
Département de l'économie	66
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	81

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1663-1285
Art. n° 104.610.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2012

Chancellerie fédérale

Objectif 1: **Seconder efficacement le Conseil fédéral dans sa planification politique**

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message sur le programme de la législature 2011 à 2015 est approuvé en janvier 2012.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 25 janvier 2012.

- ▶ **Le plan de communication de crise est préparé et approuvé au cours du premier semestre 2012, et sa mise en œuvre est amorcée.**

En réponse au postulat Schelbert 11.3322, la Chancellerie fédérale a approuvé le plan de communication de crise le 25 juin 2012 de même que la poursuite des travaux sous la forme de douze projets partiels en vue de sa mise œuvre. Le plan de communication de crise fixe les bases conceptuelles de la communication en situation extraordinaire et prévoit des instruments tels que des listes de contrôle et des listes d'adresses. Les procédures de travail nécessaires en situation de crise ont été définies. En septembre 2012, les services d'information de tous les départements et des services du Parlement ont été consultés au sujet de ce plan. Les avis ainsi exprimés ont été pris en compte. Toujours en septembre 2012, les travaux de suivi en vue de la mise en œuvre des douze projets partiels ont été mis en chantier.

- ▶ **Le contrôle renforcé des mandats confiés par le Conseil fédéral est mis en place et, à partir de 2012, celui-ci est informé chaque mois de leur exécution.**

Depuis le début de 2012, les mandats écrits et oraux confiés par le Conseil fédéral aux départements et à la Chancellerie fédérale sont saisis dans l'application «Controlling du Conseil fédéral» (CCF). Basé sur l'outil électronique de gestion et de planification des affaires EXE, ce nouvel instrument a ceci d'innovant qu'il peut être directement consulté en ligne par les départements, qui sont ainsi à même de suivre l'état d'avancement de leurs mandats. Le 25 juin 2012, la Chancellerie fédérale a approuvé le rapport sur la clôture du projet. Les objectifs fixés pour ce dernier ont été atteints, sauf pour ce qui est de l'évaluation mensuelle à l'intention du Conseil fédéral. Il est apparu que, pour des raisons pratiques, ce principe n'était pas réalisable. En effet, en raison de la procédure de consultation interne (offices), les départements ont besoin de plus de temps pour mettre à jour leurs données. En accord avec la Conférence des secrétaires généraux, il a donc été décidé que les rapports seraient établis tous les trois mois, le premier étant fixé au 28 mars 2012. Les départements ont fait part de leur satisfaction quant à l'application CCF, qui s'est révélée un précieux outil de travail.

- ▶ **La stratégie à long terme de développement des droits politiques en Suisse est préparée au premier semestre 2012 ; elle servira de base à la refonte du cadre législatif pertinent.**

Les défis qu'il conviendra de relever dans le domaine des droits politiques ont été identifiés, un premier état des lieux a été dressé et un projet relatif à la composition d'une commission d'experts a vu le jour. Les défis identifiés sont notamment les suivants : augmentation continue du nombre d'initiatives et de demandes de référendum, mobilité croissante et, dans une certaine mesure, vieillissement des électeurs, numérisation progressive de l'exercice des droits politiques et particularités du système démocratique suisse pour ce qui est des processus, des délais et des tendances en matière de développement du droit (réglementations concernant le financement et la transparence, «Out of Country Voting», etc.). Sur la base de l'état des lieux précité, un projet visant à mettre au point une stratégie à long terme et à aménager les droits politiques sera esquissé lors d'une prochaine étape, dans la perspective d'une révision après 2015.

- ▶ **Le message portant révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques est approuvé au second semestre 2012.***

Cet objectif n'a pas été atteint. Alors que la consultation des offices sur l'avant-projet était à peine terminée, les événements liés aux référendums contre les trois accords sur l'imposition à la source (impôt libérateur) conclus avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche ont suscité des interventions au Parlement, notamment concernant des questions relatives à l'établissement des attestations de la qualité d'électeur. Le projet devra par conséquent être étoffé. Un complément a été élaboré.

- ▶ **La stratégie à moyen terme de développement du droit régissant la procédure de consultation est préparée au premier semestre 2012 ; elle servira de base aux décisions que prendra le Conseil fédéral.**

Le 15 février 2012, le Conseil fédéral a approuvé son avis concernant le rapport de la Commission de gestion du Conseil national du 7 septembre 2011 intitulé «Evaluation de la pratique de la Confédération en matière de procédures d'audition et de consultation». Le 21 novembre 2012, il a mis en consultation un projet relatif à la loi sur la procédure de consultation (délai : 8 mars 2013). Ce projet tient compte des recommandations et des interventions de la commission de gestion.

Objectif 2: Veiller à un accomplissement des tâches optimal et conforme aux processus et aux objectifs, dans le respect de l'égalité de traitement des langues officielles ou nationales

Atteint

- ▶ **La note de discussion concernant la révision de la loi sur les publications officielles est remise au Conseil fédéral au premier semestre 2012, et le projet qui sera envoyé en consultation est approuvé au second semestre 2012.***

Ayant pris connaissance de la note de discussion le 9 mai 2012, le Conseil fédéral a soutenu la proposition visant à passer à la primauté de la version électronique, qui, à l'avenir, fera foi sur le plan juridique. Il a ouvert, le 21 novembre 2012, la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur les publications officielles. La consultation durera jusqu'au 8 mars 2013.

- ▶ **Le rapport sur le renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires pour la période administrative 2012 à 2015 est soumis pour approbation au Conseil fédéral au premier semestre 2012.**

Le Conseil fédéral a approuvé, lors de sa séance du 25 avril 2012, le Rapport sur le renouvellement intégral des organes extraparlimentaires dont les membres ont été nommés par le Conseil fédéral pour la période 2012 à 2015.

- ▶ **Les objectifs qualitatifs et quantitatifs assignés à la Chancellerie fédérale pour l'exécution de l'ordonnance sur les langues sont préparés et approuvés au premier semestre 2012, et mis en œuvre au second semestre 2012.**

Les objectifs qualitatifs adoptés concernent des mesures en matière de recrutement du personnel : vérification systématique des compétences linguistiques des candidats selon le «Cadre européen commun de référence - CECR», lors de la publication des offres d'emploi et au moment du recrutement; vérification des connaissances linguistiques du personnel au moyen de tests mis à disposition par l'OFPER ; à compétences égales, priorité aux candidatures latines. Le plurilinguisme a été renforcé dans les domaines de la communication interne, de la sensibilisation et de la formation du personnel (cours de langue, séminaires de formation, «nuit des langues», etc.), sur le plan institutionnel (communication, publications officielles, coordination) et sur le plan normatif (nouvelle ordonnance sur les services linguistiques de l'administration fédérale; révision des directives du «Classeur rouge»). Les objectifs quantitatifs adoptés par la Chancellerie fédérale reposent sur les valeurs cibles fixées par le Conseil fédéral le 22 juin 2011 et s'inscrivent dans une perspective à moyen terme (2015) : le renforcement de la présence latine (français : + 2 pour cent ; italien : + 1 pour cent; romanche : + 0,5 pour cent) est en cours. Le bilan est satisfaisant et permet de conclure que l'objectif est atteint.

► **Le système politique de la Suisse, le mode de fonctionnement de son gouvernement et les droits populaires sont expliqués dans les enceintes internationales et au corps diplomatique.**

Le système politique suisse a été présenté, en collaboration avec le DFAE, à diverses délégations étrangères reçues en Suisse. Des présentations ont notamment été faites à un groupe d'experts en droit et en politique venus d'Allemagne, à une délégation placée sous la direction du ministre-président du Land de Rhénanie-Palatinat, à une délégation d'employés du Congrès américain ainsi qu'à une délégation d'Uruguay. En outre, le domaine du vote électronique a été traité lors de deux rencontres réunissant des experts des Organes de gestion des élections du Conseil de l'Europe. Enfin, faisant suite à des manifestations antérieures, deux rencontres ont été organisées avec les ambassadeurs accrédités en Suisse pour permettre à ces derniers de connaître encore mieux le système politique suisse. L'accent a été mis sur le programme de la législature, la communication du Conseil fédéral et la procédure de consultation.

Objectif 3: Veiller à une mise en œuvre des projets stratégiques optimale et conforme au calendrier, dans le respect et des principes sur lesquelles s'appuie la méthode HERMES et des évolutions techniques

En majeure partie atteint

► **Les projets qui avaient été retenus dans le cadre de la première étape de la modernisation du système informatique du Centre des publications officielles (CPO) sont réalisés.**

En 2012, les trois projets suivants ont été menés parallèlement : nouveau site Internet du droit fédéral, définitions et standards ainsi que collaboration et partenariat. Les premiers résultats confirment la voie de la modernisation qui a été empruntée et qui se traduira notamment par le passage à la primauté de la version électronique des publications officielles, qui fera foi à l'avenir. Par manque de personnel, la modernisation du système informatique du CPO, dans son ensemble, a subi un léger retard par rapport à la planification initiale.

► **Les travaux de renouvellement de l'infrastructure technique destinée aux droits politiques sont achevés au second semestre 2012.**

Quelque 95 pour cent des travaux planifiés ont pu être réalisés avant fin 2012. En raison de difficultés imprévues dans le domaine des interfaces avec le service de publication et de la complexité des données, qui remontent à 1848, il a fallu faire face à un surcroît de travail considérable. En outre, le départ du chef de projet au début de l'été 2012 et l'arrivée à échéance des contrats avec des mandataires externes ont généré des pertes de savoir-faire importantes et donc des retards dans la phase finale du déroulement du projet. Malgré un recentrage systématique sur les tâches essentielles, il n'a pas été possible de combler ce retard. Pendant une phase de transition, les anciennes et les nouvelles applications seront exploitées parallèlement afin que l'objectif puisse être atteint.

- ▶ **Il a été établi à la fin 2012 le projet d'un troisième rapport destiné au Conseil fédéral dressant le bilan du recours au vote électronique dans le cadre de l'élection 2011 du Conseil national, y compris son homologation et des recommandations pour son utilisation future.***

Le projet du troisième rapport du Conseil fédéral sur le vote électronique a pu être présenté avant la fin de 2012 et consolidé au plan opérationnel avec le comité de pilotage «Vote électronique» (dans lequel cinq cantons sont représentés). Ce rapport évalue les essais de vote électronique réalisés jusqu'à présent lors des votations et des élections et indique, en vertu des résultats obtenus, des pistes de développement envisageables. Les nouvelles exigences techniques et organisationnelles définies conjointement avec les cantons permettront d'instaurer progressivement le vote électronique pour tous les électeurs.

- ▶ **Le programme GEVER de la Confédération est réalisé à la fin 2012, et il en a été rendu compte au Conseil fédéral. En ce qui concerne les processus supradépartementaux, la gestion électronique des affaires est mise en place au premier semestre 2012, les responsabilités au niveau des départements ont été identifiées en vue de la poursuite du programme, et les responsabilités hiérarchiques au sein de la ChF ont été définies et approuvées.**

Le programme «GEVER Bund», initialement mis en place pour la fin de 2011, puis prolongé d'une année, a touché à sa fin le 31 décembre 2012. A sa séance du 19 décembre 2012, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport final de la Déléguée du Conseil fédéral pour le Programme GEVER Bund et a donné mandat aux départements qui n'auraient pas encore achevé l'introduction de GEVER de le faire au moyen d'une solution standardisée d'ici à la fin de l'année 2015. Les activités du programme retourneront à la hiérarchie à partir du 1er janvier 2013. Le projet «Processus supradépartementaux» (GEVER ÜDP) a permis de mettre en place les bases organisationnelles, spécifiques et techniques permettant de passer à une gestion transversale et entièrement électronique des affaires du Conseil fédéral et du Parlement. Le projet GEVER ÜDP s'est achevé avec succès le 30 juin 2012. Depuis le 1er juillet 2012, c'est la section Gestion des affaires et logistique de la Chancellerie fédérale qui est responsable de l'exploitation de GEVER ÜDP, en étroite collaboration avec la section des affaires du Conseil fédéral. Une organisation de suivi a été mise en place avec un «Kerngruppe ÜDP», responsable des processus et un «Change Board ÜDP», chargé des modifications techniques à apporter au système. Ces groupes de travail interdépartementaux se rencontrent régulièrement pour apporter en permanence des corrections et des améliorations au système.

- ▶ **La rénovation du portail officiel de la Suisse «ch.ch» est achevée à la fin 2012.**

ch.ch est le portail conjoint de la Confédération et des cantons. En ligne depuis fin 2005, il permet au public d'accéder aisément aux prestations des autorités fédérales, cantonales et communales. Après sept ans d'exploitation, le portail a fait entièrement peau neuve en 2012. Le but consistait à axer systématiquement les services offerts sur les besoins du public et à élarger l'offre en supprimant les informations déjà contenues sur d'autres portails des pouvoirs publics. Suite à des retards survenus au cours du processus d'acquisition, le projet n'a pu être achevé fin 2012 comme prévu. Les objectifs en matière de coûts et de qualité seront néanmoins atteints malgré ces retards.

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Renforcement des relations Suisse-UE

Partiellement atteint

► **Les négociations prévues avec l'UE ont été entamées dans la mesure du possible.***

Le 15 juin 2012, le Conseil fédéral a approuvé les principes applicables aux questions institutionnelles, qui concernent, entre autres, l'homogénéité de l'application et de l'interprétation des dispositions fixées dans les accords bilatéraux, le développement du droit, la surveillance de l'application et le règlement des différends. Le 18 juin, la présidente de la Confédération a fait part par courrier de ces propositions au président de la Commission européenne. Dans sa réponse du 21 décembre 2012, José Manuel Barroso a reconnu les efforts consentis par la Suisse pour apporter une solution aux questions institutionnelles, tout en se montrant critique sur plusieurs points des propositions helvétiques. L'UE est disposée à poursuivre le dialogue avec la Suisse en vue de resserrer les relations bilatérales.

► **Les négociations dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé se sont poursuivies.***

Les négociations sont restées au point mort en 2012, en raison des questions institutionnelles à régler. Les contacts ont cependant été maintenus à l'échelon technique.

► **Les négociations dans le domaine de l'énergie se sont poursuivies.**

En 2012, les négociations se sont principalement poursuivies à l'échelon technique. Comme convenu le 20 mars 2012 entre la présidente de la Confédération Eveline Widmer-Schlumpf et le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, la Suisse a transmis, le 18 juin 2012, des propositions concernant la forme institutionnelle future de la voie bilatérale, lesquelles pourraient être concrétisées dans un accord sur l'électricité.

► **Les négociations concernant la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH/CLP) ont été entamées.***

L'UE fait dépendre l'approbation d'un mandat de négociation de la résolution des questions institutionnelles.

L'adaptation du droit suisse régissant les produits chimiques a été prise en mains. Le 8 novembre 2012, le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) et l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) pour les harmoniser avec le développement de la législation européenne. Ces deux ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2012.

► **Les négociations relatives à la participation de la Suisse au système de navigation par satellite GNSS (GALILEO/EGNOS) se sont poursuivies.***

Les deux cycles de négociations officielles qui ont eu lieu en 2012 ont permis de clore les négociations à l'échelon technique.

► **Les négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) se sont poursuivies.***

Les négociations relatives à la liaison des systèmes d'échange de droits d'émission de la Suisse et de l'UE ont été entamées en mars 2011. Le 3^e cycle de négociations s'est tenu en octobre 2012.

► **Le message concernant l'accord de coopération bilatéral entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la concurrence a été adopté.***

Les négociations en vue de la conclusion d'un accord bilatéral de coopération Suisse-UE en matière de concurrence ont été achevées en 2012. Le texte de l'accord fait actuellement l'objet de consultations internes auprès des deux parties contractantes, raison pour laquelle le message n'est pas encore approuvé.

► **Les pourparlers avec l'UE sur certains aspects de la fiscalité des entreprises («ring fencing») se sont poursuivis et ont été concrétisés.***

Le 4 juillet 2012, le Conseil fédéral a adopté le mandat relatif au dialogue avec l'UE sur les régimes fiscaux des entreprises, après que les commissions parlementaires compétentes ainsi que les cantons ont déclaré leur accord. Depuis lors, plusieurs rencontres avec l'UE ont eu lieu. L'accent de ces entretiens porte sur les régimes fiscaux, qui contiennent un «ring fencing» (traitement différent des revenus nationaux et étrangers), ainsi que sur les mesures fiscales de défense de l'UE et de ses Etats membres contre la Suisse.

► **En cas de demande de l'UE en ce sens, des pourparlers ont été entamés sur une éventuelle révision de la fiscalité de l'épargne.***

Le Conseil ECOFIN n'a pas encore adopté de mandat de négociation pour l'adaptation de l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec la Suisse. La Commission de l'UE ne s'est donc pas encore adressée à la Suisse à cet égard.

► **Les négociations relatives à la participation de la Suisse en tant qu'observatrice au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sont achevées.**

Les négociations ont été entamées en mai 2012, et trois cycles de négociations se sont succédés. Il reste encore quelques points à régler, raison pour laquelle l'accord n'a pas encore pu être conclu.

► **Les négociations relatives à un accord administratif sur les modalités de participation de la Suisse à l'Agence IT sont achevées.**

Le Conseil fédéral a approuvé, le 25 mai 2011, le mandat de négociation en vue de la participation de la Suisse à l'Agence IT. Mais comme la Commission européenne n'a reçu son mandat de négociation que le 24 juillet 2012, les négociations n'ont pas pu commencer avant octobre 2012 et n'ont donc pas encore abouti.

► **Les conditions d'une éventuelle participation de la Suisse au programme culturel 2014–2020 de l'UE ont été clarifiées.***

Une réunion d'information informelle au niveau des experts s'est tenue entre la Suisse et l'UE, le 3 février 2012. Elle a été suivie d'une consultation informelle sur la position des cantons concernant une éventuelle participation de la Suisse au programme culturel 2014–2020 de l'UE. La prise de position des cantons est attendue pour la fin de 2013.

► **La stratégie de communication de la Suisse à l'égard des institutions de l'UE à Bruxelles s'est poursuivie.**

Les activités de communication de la Suisse à Bruxelles se sont poursuivies avec succès en 2012. Plusieurs démarches ont été déployées à ce titre: conférences consacrées à des sujets spécifiques, manifestations de VIP destinées à entretenir le réseau, voyages de délégations en Suisse et de délégations suisses à Bruxelles, partenariat médiatique avec la plateforme d'information EurActiv, collaboration avec des partenaires locaux.

► **La contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie a été totalement engagée au niveau des projets.**

La contribution suisse à l'élargissement d'un montant d'un milliard de francs en faveur des pays de l'UE-10 a pu être engagée dans son intégralité au 14 juin 2012. Les projets financés ont trait aux domaines suivants : environnement, croissance et emploi, sécurité sociale, sécurité publique et société civile. La contribution à l'élargissement est un élément des relations bilatérales avec les nouveaux Etats membres de l'UE ainsi qu'avec l'UE dans son ensemble.

► **Le rapport sur les mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens importants, en application de la motion 10.3005 CPE-E, est approuvé.***

Le projet de rapport est terminé et en voie de consolidation. Il n'a toutefois pas encore été soumis au Conseil fédéral en raison des dernières évolutions survenues dans la politique européenne.

► **Les traités existants sont consolidés et développés : l'annexe II de l'Accord sur la libre circulation des personnes est définitivement adoptée et appliquée. Les annexes IV (secteur phytosanitaire) et V (alimentation animale) de l'accord agricole ont été adaptées.**

La version actualisée de l'annexe II de l'accord sur la libre circulation des personnes portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012.

Les travaux de mise à jour des annexes IV (secteur phytosanitaire) et V (alimentation animale) de l'accord agricole ont progressé durant l'année sous revue. Le comité mixte du 16 novembre 2012 s'est fixé pour objectif d'approuver en 2013 les décisions relatives à l'actualisation de ces deux annexes.

Objectif 2: Renforcement et développement des relations politiques en Europe

En majeure partie atteint

► **Les relations avec les Etats européens ont encore été intensifiées.***

En 2012, des contacts officiels ont eu lieu au niveau des ministres des affaires étrangères ou des secrétaires d'Etat avec la plupart des pays européens. Les efforts entrepris pour expliquer la politique européenne de la Suisse aux Etats membres de l'UE ont revêtu une importance tout particulière. La priorité a été accordée à cet égard aux pays voisins ainsi qu'à la Grande-Bretagne et à la Pologne. Aux côtés de ses cinq pays voisins, la Suisse a lancé le 10 octobre 2012 un appel commun pour l'abolition de la peine de mort. En Europe du Sud-Est, les pays des Balkans occidentaux ont occupé une place prépondérante, notamment dans la perspective de la présidence suisse de l'OSCE en 2014. En Europe de l'Est, ce sont les relations avec la Russie et les Etats du Sud-Caucase ainsi que les bons offices de la Suisse qui ont occupé le devant de la scène.

► **Les conditions générales de la coopération transfrontalière se sont améliorées; des propositions d'élimination des obstacles au développement ont été identifiées.**

La coopération transfrontalière a été renforcée par son inclusion dans les priorités de la politique extérieure suisse à côté de l'intensification des relations avec les pays voisins. Le 1er juillet 2012, le Conseil fédéral a nommé un ambassadeur spécial chargé de la coopération transfrontalière. La question du droit du travail applicable à l'aéroport de Bâle-Mulhouse a été réglée grâce à la signature entre la France et la Suisse d'un accord de méthode qui reconnaît la pratique établie. La signature du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, le 28 juin 2012, a permis de créer un cadre pour la coopération transfrontalière dans cette région. Des négociations ont été engagées mi-2012 avec l'Italie en vue de trouver une solution durable à la question de l'imposition des frontaliers italiens.

► **Les relations avec la Russie ont encore été approfondies dans les domaines définis par la stratégie du Conseil fédéral.***

Dans différents secteurs politiques – affaires étrangères, sécurité, finances, énergie et sciences – les relations avec la Russie ont gagné en qualité grâce, notamment, aux rencontres organisées entre les chefs de département concernés et leurs homologues russes. De nombreuses consultations techniques ont de nouveau eu lieu, surtout sur des questions économiques et des aspects de la politique étrangère. La Suisse a continué à jouer avec succès un rôle d'intermédiaire dans la mise en place de l'accord de surveillance douanière entre la Géorgie et la Russie qui avait facilité l'adhésion russe à l'OMC. Cet engagement sur la base du mandat de défense d'intérêts qui lui a été confié par la Géorgie et la Russie a permis d'intensifier encore les relations bilatérales avec ces deux pays.

► **Les relations avec la Turquie ont encore été développées.***

L'intensité des relations entre la Suisse et la Turquie a été maintenue. La Suisse a fait un geste apprécié en apportant de l'aide humanitaire aux réfugiés syriens en Turquie.

► **Les relations se sont intensifiées avec des Etats situés dans des régions en proie à des conflits ou à des tensions (Balkans occidentaux, Sud-Caucase, Asie centrale).**

Dans la perspective de la présidence suisse de l'OSCE en 2014, dont l'accent portera sur les Balkans occidentaux, les relations avec les pays de cette région ont été intensifiées. Plusieurs rencontres ont notamment eu lieu entre les ministres des affaires étrangères de la Suisse et de la Serbie. Des consultations politiques ont en outre été menées avec l'Albanie, le Kosovo, la Macédoine et la Croatie. Les relations avec les trois pays du Sud-Caucase ont été approfondies en particulier dans les domaines de la politique de paix et de la coopération technique. En Asie centrale, le réseau de représentations a été étendu avec l'ouverture d'une ambassade au Kirghizistan.

► **Le Conseil de l'Europe et l'OSCE sont davantage utilisés comme des plateformes permettant d'exercer une influence en matière de politique extérieure.**

La Suisse a alimenté utilement la Déclaration de Brighton avec ses propositions pour renforcer la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Elle a soutenu financièrement des projets relatifs à l'exécution des jugements de la CEDH dans des pays européens en transition. L'OSCE a confirmé le 10 février 2012 que la Suisse assumera sa présidence en 2014. Cette mesure permet à la Suisse de se profiler encore davantage au sein de l'OSCE. Un diplomate suisse s'est vu confier la conduite de la mission de l'OSCE en Serbie.

Objectif 3: Consolidation et développement des relations politiques en Asie et en Océanie

Atteint

► **La coopération politique avec les puissances régionales (notamment la Chine, le Japon et l'Inde) est renforcée par des dialogues politiques et thématiques ciblés.***

Des consultations politiques ont eu lieu avec la Chine, le Japon et l'Inde ainsi qu'avec d'autres Etats de la région Asie et Pacifique, p.ex. Australie, Bangladesh, Corée du Nord, Corée du Sud, Laos, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Singapour, Timor Leste, Vietnam. Ces consultations ont permis de considérer l'ensemble des dossiers bilatéraux ouverts, de manière à renforcer la cohérence et l'équilibre de nos relations; d'importants dossiers multilatéraux, régionaux et globaux sont également traités dans ce cadre. Des dialogues thématiques ont été notamment menés avec l'Inde et la Chine dans les domaines économique, migratoire, scientifique au sein de groupes d'experts. En outre, la situation dans la zone Asie et Pacifique a été discutée avec les Etats-Unis, la Russie et l'Union européenne. D'autres mesures encore ont renforcé le positionnement politique de la Suisse dans la région Asie et Pacifique : l'entrée dans le forum Asie-Europe (ASEM), l'ouverture d'une Ambassade au Myanmar, une tournée du chef du DFAE dans le sud-est asiatique avec de nombreux contacts et rencontres (novembre 2012).

- ▶ **La Suisse a intensifié sa présence et son engagement dans les forums dont elle est membre (Pakistan et Afghanistan : Groupe des amis du Pakistan démocratique, Groupe de contact international) ou avec lesquels elle entretient des relations institutionnelles (ANASE).**

La Suisse a pris part activement aux discussions internationales sur les contextes pakistanais et afghan, en coordination avec l'engagement de la Suisse sur le terrain. La complexité des défis à affronter pour la communauté internationale rend de tels échanges utiles. L'engagement dans la durée a été relevé et reconnu. La Suisse a manifesté son intérêt pour l'ASEAN en continuant de suivre de près les travaux de cette importante organisation régionale, y compris en traitant de sujets liés avec son Secrétaire général et avec ses Etats membres ou des Etats tiers intéressés (Russie, Etats-Unis).

- ▶ **La demande d'adhésion de la Suisse au Dialogue Asie-Europe (ASEM) a été accompagnée avec succès et des contacts ont été entamés avec d'autres organisations (Association sud-asiatique pour la coopération régionale, Forum des îles du Pacifique).**

La Suisse a été reçue comme membre à part entière de l'ASEM lors du Sommet de novembre 2012, auquel elle était représentée par la présidente de la Confédération et par le chef du Département fédéral des affaires étrangères. Cette participation au sommet, comme les discussions entre experts, ont permis à la Suisse de manifester son intérêt pour la région Asie et Pacifique, et d'apporter des contributions remarquées et utiles aux travaux de l'ASEM dans les thèmes tels que le changement climatique, la situation en Syrie, les droits de l'homme ou le Myanmar. Les contacts pris avec des organisations régionales dont la Suisse n'est pas membre (SAARC, PIF) ont permis d'évaluer les possibilités et la pertinence d'un rapprochement futur.

Objectif 4: Consolidation et développement des relations politiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Amérique centrale

En majeure partie atteint

- ▶ **La collaboration avec les Etats-Unis s'est étendue à de nouveaux thèmes, et la coopération s'est intensifiée dans des domaines intéressant les deux parties.***

La collaboration avec les Etats-Unis a été discutée une nouvelle fois au niveau des ministres des affaires étrangères en marge d'événements multilatéraux, en particulier lors du Forum global de lutte contre le terrorisme à Istanbul. Les domaines concernés ont été précisés au niveau de l'administration lors de la rencontre du groupe de travail conjoint Suisse-Etats-Unis, le 16 novembre 2012. Quant à la coopération avec les Etats-Unis relative à la médiation suisse dans le conflit entre la Géorgie et la Russie, elle a notamment permis de réaliser des progrès au niveau des régimes douaniers des deux Etats. Les relations ayant trait à la médiation dans le conflit malien ont également pu être intensifiées. D'autres nouveaux thèmes font désormais l'objet d'une coopération, à savoir la gestion globale de l'eau (en particulier dans le Bassin du Nil et au Mékong), la sécurité alimentaire et la lutte contre le terrorisme mondial.

► **La Suisse a efficacement fait valoir ses points de vue en matière de gouvernance globale dans le cadre de ses contacts bilatéraux avec les membres du G20 de la région.**

En marge d'événements multilatéraux organisés au niveau des ministres des affaires étrangères, la Suisse a pu exposer au Canada et au Mexique ses idées en matière de gouvernance mondiale. Elle a en outre mené des consultations politiques à un niveau élevé de l'administration avec le Canada et le Brésil notamment sur des questions de gouvernance. Durant sa présidence du G20, le Mexique a parfois associé aux travaux du G20 des pays non-membres. La Suisse a ainsi pu faire valoir ses idées concernant la suppression des subventions aux énergies fossiles au sein du groupe informel «Fossil Fuel Subsidies Reform».

► **L'engagement en faveur de l'Etat de droit et des droits humains a aussi été renforcé en coopération avec l'Organisation des Etats américains (OEA).**

Dans ses relations bilatérales avec les pays d'Amérique latine, la Suisse s'est attachée à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme dans la région, notamment par des projets menés en Colombie et au Guatemala, des consultations politiques avec des pays tels que Cuba et la Colombie ainsi que d'autres instruments de la diplomatie bilatérale. Sur la scène multilatérale, la Suisse a formulé à l'intention de l'Equateur, du Brésil, de l'Argentine et du Guatemala des recommandations dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et suivi l'application des recommandations émises ces dernières années à l'égard des Etats de la région. Enfin, elle a soutenu les activités du Bureau de la rapporteuse spéciale pour la liberté d'expression de l'OEA ainsi que la mission d'observation électorale de cette organisation au Salvador.

► **Les activités en faveur de la réduction de la pauvreté et de la consolidation des institutions de l'Etat se sont intensifiées, notamment en Amérique centrale.**

En 2012, la Suisse a contribué à réduire la pauvreté et à améliorer la gestion des affaires publiques, le fonctionnement de l'administration et les services publics (gouvernance) en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle a apporté un soutien accru aux communes pour la fourniture de prestations telles que l'eau potable et les équipements sanitaires. Au Honduras et au Nicaragua, plus de 130 000 personnes privées jusque-là de ces services ont ainsi obtenu un accès à l'eau potable et à l'électricité en 2012. La Suisse a par ailleurs soutenu le processus de décentralisation en y associant la population, contribuant ainsi au renforcement institutionnel de 40 communes. Cette démarche de décentralisation s'est traduite par une augmentation des recettes fiscales des communes, qui ont ainsi pu consacrer 17 pour cent de plus aux services de base en 2012.

Objectif 5: Amélioration des relations politiques en Afrique et au Proche-Orient

Atteint

- ▶ **De nouvelles possibilités de coopération proactive sont définies, d'une part avec les gouvernements issus de la transition démocratique en Afrique du Nord et au Proche-Orient et d'autre part avec des nouveaux acteurs de la région.***

De nouvelles possibilités de coopération proactive ont été définies avec les différents gouvernements. La Suisse est parvenue à lancer ses propres programmes et projets en collaboration avec des interlocuteurs et des partenaires locaux. Compte tenu de l'instabilité du paysage politique et des tiraillements dans la définition des positions politiques, il est capital de poursuivre un travail en réseau aussi large que possible, avec les partenaires les plus divers, pour garantir le développement et la mise en œuvre efficaces des programmes.

- ▶ **La Suisse a consolidé sa stratégie intégrée pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient, et a mis en œuvre son programme de soutien à la transition démocratique, à l'économie, à la gestion des flux migratoires et au développement dans cette région.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance de la version consolidée de la stratégie intégrée pour l'Afrique du Nord en juillet 2012. La mise en œuvre du programme a débuté. De nouveaux forums de coordination ont été mis sur pied pour le Proche-Orient et la crise syrienne.

- ▶ **Des possibilités de rapprochements et de synergies avec les organismes régionaux africains engagés dans les processus de transition démocratiques et de soutien au développement des Etats africains ont été examinées.**

Les possibilités de collaboration de la Suisse avec les organisations régionales en Afrique ont été évaluées en 2012, en particulier avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du fait de la situation politique dans la corne de l'Afrique et de la crise au Mali. En 2012, la coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a été forte en relation avec le Sommet de la Francophonie de Kinshasa, République démocratique du Congo.

Objectif 6: Promotion de la paix et de la sécurité humaine

En majeure partie atteint

► La stratégie de 2009 pour l'Afrique subsaharienne a été révisée.

Les axes stratégiques de la politique étrangère pour la législature 2012–2015 ont, au même titre que le message concernant la coopération internationale 2013–2016 et le message concernant la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme, fixé les priorités pour l'Afrique subsaharienne. Des stratégies régionales ont ensuite été mises au point, en particulier pour la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. La stratégie concernant la promotion de la paix a été révisée pour l'Afrique de l'Ouest, et la région Afrique australe est mise en avant dans la stratégie de la coopération internationale. En outre, une approche cohérente est privilégiée pour ce qui est des thèmes transversaux : la migration, les matières premières et la sécurité, par exemple. Pour cette raison, l'idée d'une révision de la stratégie continentale portant sur l'Afrique subsaharienne, élaborée en 2009, a été abandonnée.

► En vue de son édition 2012–2015, la stratégie pour la région des Grands Lacs (2009–2012) a été développée selon l'approche d'un engagement de la Suisse consolidé et intégré.

Sur la base de la stratégie existante fixée pour la période 2009–2012, la Suisse a développé une nouvelle stratégie dans la région des Grands Lacs pour la période 2013–2016 afin de contribuer à la protection des personnes, à la lutte contre la pauvreté et à la stabilité dans la région, en utilisant de manière coordonnée les outils dont elle dispose. La stratégie 2013–2016, qui repose sur les expériences réalisées jusqu'à présent dans les domaines d'activité bilatéraux, comporte davantage d'approches régionales. Elle est par ailleurs caractérisée par un élargissement de l'engagement dans le domaine de la promotion de la paix en République démocratique du Congo. L'accent mis sur la légitimité des institutions étatiques témoigne du niveau d'intégration élevé de la stratégie. Ces institutions doivent être renforcées par l'engagement de la Suisse dans les domaines suivants : protection de la population civile, prestations publiques au niveau local (accès aux soins), encouragement des processus et structures démocratiques et lutte contre la pauvreté.

► **Des possibilités d'engagement durable dans la Corne de l'Afrique et au Soudan/Sud-Soudan tenant compte de la plus-value offerte par la politique extérieure suisse ont été identifiées.**

Les possibilités ont été identifiées : la Suisse a mis au point une stratégie pangouvernementale pour la Corne de l'Afrique, pour pouvoir, en utilisant de manière coordonnée les moyens dont elle dispose, contribuer à la protection et à la sécurité des personnes, à la lutte contre la pauvreté et à la stabilité dans la région et relever les défis que pose la migration. Pour ce faire, elle s'efforce d'adopter une approche cohérente dans les domaines dans lesquels des efforts de consolidation ont été réalisés l'an dernier. Sont concernés, dans le domaine de la sécurité humaine, les processus de médiation, de facilitation et de réconciliation entre les gouvernements et les groupes rebelles au Sud-Soudan, en Somalie et en Ethiopie. Pour la Somalie, des lignes d'action claires ont été identifiées. Elles contribuent sur le long terme au processus de renforcement de l'Etat en cours dans le cadre des domaines thématiques évoqués ci-dessus.

► **La Suisse a remis à temps son deuxième rapport national au Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel, et s'est soumise à la séance d'examen à Genève.***

Le DFAE et le DFJP ont rédigé conjointement le deuxième rapport national à l'intention du Conseil des droits de l'homme pour l'Examen périodique universel et consulté tous les services et cantons concernés ainsi que la société civile. Le document a été remis au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le 29 octobre 2012, la Suisse a passé son deuxième examen à Genève et présenté à cette occasion sa politique en matière de droits de l'homme. Un total de 140 recommandations lui ont été adressées en vue d'une amélioration de la situation des droits de l'homme. Elle doit prendre position d'ici à mars 2013.

► **La Suisse a continué à développer ses activités de bons offices et de médiation. Elle a renforcé les ressources humaines et financières dédiées à ces activités de promotion de la paix.**

En 2012, la Suisse a étendu ses activités de médiation à de nouveaux conflits. Elle est actuellement engagée de différentes manières dans plus de dix médiations devant aboutir à des négociations de paix (par exemple en Indonésie / Papouasie occidentale, Thaïlande du sud, Népal, Proche-Orient, Mali, Ethiopie / Ogaden, Colombie). Les ressources financières et humaines affectées à ces médiations ont été augmentées de manière à ce que les coordinateurs et les conseillers en sécurité humaine dans des régions en conflit consacrent davantage de temps et de ressources financières à la médiation dans des processus de paix et de dialogue.

- ▶ **La Suisse a contribué de manière décisive à la lutte contre l'impunité ainsi qu'à la prévention des atrocités en temps de guerre et des génocides, notamment au moyen d'initiatives dans le cadre des Nations Unies et par ses activités de conseil auprès de différents gouvernements.**

Dans le cadre du conflit syrien, la Suisse a lancé une initiative visant à demander au Conseil de sécurité de déférer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale. Cette initiative a pour objectif de s'assurer que les auteurs présumés des crimes les plus graves – quel que soit leur camp – soient traduits en justice et ne restent pas impunis. Suite à sa résolution pour la création du mandat de rapporteur spécial pour la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non répétition, la Suisse a présenté avec succès une résolution sur la justice transitionnelle, centrée avant tout sur les questions genre lors du Conseil des droits de l'homme en septembre 2012. La Suisse a accompagné plusieurs gouvernements et/ou leaders locaux dans leurs efforts pour développer des stratégies nationales de traitement du passé au Burundi, Tchad, Colombie, Guatemala, Kosovo, Bosnie-Herzégovine, Tunisie, Lybie, Pakistan. Elle a rejoint d'autres Etats dans le soutien du Syrian Justice and Accountability Centre. La Suisse a accueilli une trentaine de hauts fonctionnaires ou leaders de la société civile en provenance de ces pays pour son cours avancé de traitement du passé. Dans le domaine de la prévention des atrocités, la Suisse s'est activement engagée au niveau international pour le développement de Focal Points nationaux. La Suisse prépare aussi activement, avec la Tanzanie, l'Argentine et le Cambodge, le 4e forum pour la prévention des génocides qui aura lieu en mars 2013 au Cambodge.

- ▶ **La stratégie sur la migration 2012–2014 du DFAE a été adoptée.**

Sur la base du rapport sur la coopération en matière de migration internationale, dont le Conseil fédéral a pris acte le 16 février 2011, et du message du Conseil fédéral du 15 février 2012 concernant la coopération internationale, la Suisse garantit une étroite collaboration interdépartementale dans le domaine de la migration et une politique migratoire cohérente. L'approche globale choisie dans le domaine migratoire permet une utilisation appropriée des instruments développés, raison pour laquelle il a été renoncé à l'élaboration d'une stratégie migratoire distincte pour le DFAE.

Objectif 7: Engagement de la Suisse en faveur des droits humains et du droit international

En majeure partie atteint

- ▶ **La consultation pour l'adoption d'une base légale formelle permettant le blocage à titre préventif des avoirs de personnes politiquement exposées a été ouverte.***

Les travaux relatifs à la création d'une base légale formelle permettant le blocage à titre préventif des avoirs de personnes politiquement exposées progressent. Certaines questions de nature technique ayant nécessité des éclaircissements, la consultation ne pouvait plus être ouverte au cours de l'année sous revue.

► **Le message concernant la Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées a été approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 19 décembre 2012 le message portant approbation de la Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées et, dans le même temps, le rapport sur la procédure de consultation. La Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées est le premier texte international traitant spécifiquement des droits des personnes handicapées.

► **La consultation relative à la Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert le 19 décembre 2012 la procédure de consultation concernant la ratification de la Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Ce texte est le premier traité universel ayant pour objectif de combattre de manière générale les disparitions forcées.

► **Le rapport combiné (incluant les deuxième, troisième et quatrième rapports) de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant a été adopté.**

Le Conseil fédéral a adopté le 4 juillet 2012 le rapport combiné (incluant les deuxième, troisième et quatrième rapports) de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce rapport décrit les mesures prises par la Suisse pour renforcer les droits de l'enfant.

► **Le troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales a été adopté.**

Le Conseil fédéral a adopté le 25 janvier 2012 le troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. Le rapport dresse un état des lieux de la situation des différentes minorités nationales et présente les mesures prises depuis 2009 par la Confédération et les cantons pour donner effet aux résultats du cycle de suivi précédent.

► **Le rapport combiné (incluant les septième, huitième et neuvième rapports) de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention du 21 décembre 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été adopté.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 30 novembre 2012 le rapport combiné (incluant les septième, huitième et neuvième rapports) de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le rapport décrit les mesures prises par la Suisse pour combattre toutes les formes de discrimination raciale.

- ▶ **La Suisse favorise le déploiement de la stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU dans le cadre de sa participation au nouveau Forum mondial de lutte antiterroriste ; elle s'engage dans ce cadre pour que les droits humains soient également respectés dans le contexte de la lutte antiterroriste.**

Les 23 et 24 février 2012, une conférence internationale s'est tenue à Interlaken à l'initiative de la Suisse. Elle rassemblait des représentants des 30 Etats membres du Forum mondial contre le terrorisme, de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales. La conférence a contribué à harmoniser les activités déployées par les différents acteurs dans le domaine de la lutte antiterroriste, tout en mettant l'accent sur le rôle central de l'ONU. La Suisse, représentée par le chef du DFAE, a participé aux deux rencontres ministérielles du Forum mondial contre le terrorisme à Istanbul et Abu Dhabi. Elle a profité de ces occasions pour souligner l'importance de la primauté du droit dans la lutte contre le terrorisme et la volonté de la Suisse de s'opposer au paiement de rançons. L'engagement de la Suisse a aussi trouvé son expression au sein du comité de coordination et des groupes de travail du Forum mondial contre le terrorisme ainsi que dans des instruments tels que le Mémorandum de Rabat, qui porte sur la lutte contre l'extrémisme violent, le Plan d'action pour les victimes du terrorisme et le Mémorandum d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançon par des terroristes et d'élimination des avantages qui en découlent.

Objectif 8: Renforcement du rôle de la Suisse au sein des organisations internationales et en tant qu'Etat hôte

En majeure partie atteint

- ▶ **La Suisse a exercé avec succès, et à la satisfaction des Etats membres, la présidence du Sommet de la Francophonie et, dans ce cadre, celle de la Commission politique du Conseil permanent. Elle a soutenu activement le processus de mise en œuvre des engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de Montreux.**

La Suisse a présidé le Sommet de la Francophonie de 2010 à 2012. A l'ouverture du XIVe Sommet à Kinshasa, le 13 octobre 2012, le conseiller fédéral Ueli Maurer, vice-président du Conseil fédéral, a transmis la présidence du Sommet au président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila. La notoriété de la Suisse en Francophonie est aujourd'hui excellente. Cela s'explique par les initiatives prises par la Suisse depuis 2010 au titre du suivi du Sommet de Montreux pour renforcer le rôle de la Francophonie sur la scène internationale, notamment avec les concertations francophones en marge de grandes conférences multilatérales sur l'environnement. Le bilan de la présidence suisse du Sommet, salué comme très positif par les pays membres à Kinshasa, a été enrichi après le lancement, en marge de la Conférence ministérielle de la Francophonie de Kinshasa, du projet de Cours massifs en ligne de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, contribution concrète de la Suisse à l'enseignement scientifique francophone de haut niveau.

► **La Suisse a participé activement à la conférence Rio+20 et a promu le concept d'«économie verte» comme contribution au développement durable et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités (dimension du genre incluse).**

Le 8 juin 2012, le Conseil fédéral a approuvé le mandat concernant la participation de la Suisse à la Conférence de l'ONU sur le développement durable à Rio du 20 au 22 juin 2012. Bien que l'issue de la manifestation n'ait pas été conforme en tous points aux attentes de la Suisse, l'accent a pu être mis, par exemple, sur la transition vers une économie verte, considérée comme une passerelle importante vers le développement durable. La décision consistant à définir des objectifs en faveur du développement durable est un résultat de la conférence qu'il convient de relever également. Grâce à ces objectifs, mis au point dans le cadre d'un groupe de travail de l'ONU comptant la Suisse en son sein, il deviendra possible d'identifier les besoins d'intervention mais aussi de mesurer et de comparer les progrès réalisés en matière de développement durable. D'autres progrès concrets, par exemple dans l'agriculture et la sécurité alimentaire ainsi qu'en matière de protection contre les catastrophes et de gestion des produits chimiques, ont pu être réalisés en grande partie grâce aux contributions de la Suisse. Tous les aspects du développement durable sont repris dans le document final de la Conférence, une attention particulière étant accordée à la lutte contre la pauvreté eu égard à la dimension du genre.

► **Le dixième anniversaire de l'adhésion de la Suisse à l'ONU a été l'occasion de mieux faire connaître aux membres intéressés du public l'Organisation ainsi que la politique de la Suisse à son égard.**

A l'occasion des 10 ans de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, diverses activités ont été organisées pour sensibiliser le public à la politique que la Suisse mène dans les enceintes multilatérales et sur le terrain. En particulier, la visite en Suisse du Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon les 10 et 11 septembre 2012 a marqué le dixième anniversaire de l'adhésion et a permis une large discussion sur les priorités de la Suisse à l'ONU. Lors de son allocution devant le Parlement et pendant sa rencontre de travail avec une délégation du Conseil fédéral, le Secrétaire général a souligné le fort intérêt que l'ONU porte à la contribution de la Confédération en tant qu'Etat-membre. Le DFAE et des organisations partenaires ont par ailleurs contribué à générer un écho substantiel dans le public à travers des publications, des conférences publiques et des briefings aux médias sur des thèmes de politique suisse à l'ONU.

- ▶ **La représentation de la Suisse au sein des organes représentatifs et des organes directeurs des organisations internationales, des secrétariats de l'ONU et d'autres organisations internationales a été renforcée. Les campagnes de soutien des candidatures suisses ont été menées avec le concours des ambassades suisses.***

Le nombre de Suissesses et de Suisses occupant des fonctions dans des organisations internationales a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier. Au total, 1801 ressortissants suisses, dont plus de 50 pour cent de femmes, sont en poste à l'ONU. Les candidatures suisses à des postes de haut niveau dans des organisations internationales ont bénéficié du soutien et du suivi des représentations de la Suisse concernées. Toutes les représentations de la Suisse à l'étranger ont entrepris de nombreuses démarches pour présenter des candidatures. Au total, huit démarches ont été menées à large échelle, au sens où toutes les représentations à l'étranger étaient impliquées, et six démarches ont été entreprises de manière ciblée (seules des représentations dûment choisies pour la campagne étaient concernées). En outre, les candidats ont bénéficié d'un soutien lors de leurs déplacements de campagne. Les campagnes en faveur de Pascal Clivaz au poste de vice-directeur général de l'Union postale universelle et de Hans-Jörg Bannwart pour son intégration au sein du Sous-comité pour la prévention de la torture ont été fructueuses, et des Suissesses et des Suisses ont été choisis pour intégrer les comités de divers organes subsidiaires de l'ECOSOC (ONU-Femmes, Programme alimentaire mondial, Commission de la population et du développement, etc.) ainsi que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

- ▶ **La contribution unique de la Suisse à la rénovation du Palais des Nations, à hauteur de 50 millions de francs, a été investie, et les quatre millions annuels destinés à la promotion de l'universalité de la Genève internationale ont été alloués.**

Pour la réalisation des travaux d'assainissement énergétique, une Commission de construction a été mis en place. Le don suisse est géré par la FIPOI au nom et pour le compte de l'ONU. Jusqu'à la fin de 2012, une somme d'environ 14 millions de francs a été versée. En raison de la complexité et du volume du projet, le solde restant n'a pas encore pu être investi et doit faire l'objet d'un report de crédit. En ce qui concerne le crédit de 4 millions de francs pour la promotion de l'universalité de la Genève internationale, les versements prévus pour 2012 n'ont pas pu être effectués. L'effort de la Suisse a été concentré principalement sur la candidature pour accueillir le «Green Climate Fund» et afin de contrer les projets de délocalisation, pour l'essentiel partiels, de différentes organisations internationales dont UNITAR. Le Conseil fédéral a par ailleurs poursuivi ses travaux au sujet d'une évolution des méthodes de financement, dans le but de favoriser les importants travaux de rénovation devenus nécessaires aux sièges de plusieurs organisations basées en Suisse.

Objectif 9: Poursuite de la coopération au développement, de la coopération avec les pays de l'Est et de l'aide humanitaire

En majeure partie atteint

► **Le message concernant la coopération internationale 2013–2016 et les crédits-cadres correspondants sont approuvés.***

Les arrêtés fédéraux relatifs à la coopération internationale entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour la première fois, ce message regroupe la stratégie du Conseil fédéral en matière de coopération internationale : l'aide humanitaire, la coopération technique et l'aide financière, les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement et la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et la CEI. Il prévoit des engagements à hauteur de 11,35 milliards de francs. La Suisse intensifie ainsi son engagement dans le cadre de la coopération au développement et de la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et étaye sa tradition humanitaire en renforçant son aide aux victimes de catastrophes naturelles, de crises et de conflits. Elle s'associe de manière accrue à la gestion des risques pesant sur le développement en lien avec le changement climatique, la sécurité alimentaire, la rareté de l'eau, l'instabilité financière et les migrations. Elle renforce en outre son action dans les contextes fragiles et violents ainsi que ses mesures de promotion de la paix et de renforcement de l'Etat. Les programmes de la coopération internationale sont mis en œuvre en collaboration avec des services étatiques, des représentants de la société civile ainsi que, de plus en plus souvent, des acteurs de l'économie privée.

► **Les objectifs visant à porter à 0,5 pour cent, d'ici à 2015, la part du revenu national brut (RNB) consacrée à l'aide publique au développement (APD) sont atteints.**

Le Message concernant l'augmentation des moyens pour le financement de l'aide publique au développement accorde une place de choix aux thèmes du climat et de l'eau ainsi qu'à des mesures multilatérales ciblées. A cet égard, la coopération internationale de la Suisse a contribué à améliorer tant les capacités d'adaptation aux effets du changement climatique que la gestion durable de l'eau dans les pays en développement. En 2012, les moyens bilatéraux inscrits dans le Message (DFAE : 298 millions de francs) ont été engagés dans leur intégralité et mis en œuvre à presque 90 pour cent. Les contributions versées au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds africain de développement et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale en 2011/2012 témoignent de la volonté de la Suisse de renforcer son engagement multilatéral.

► **La Suisse a participé activement à la discussion internationale sur la lutte contre la pauvreté, et a préparé en particulier sa position au sujet des objectifs du millénaire pour le développement (ODM) après 2015.**

La Suisse a participé activement à la Conférence Rio+20 sur le développement durable consacrée notamment à la réduction de la pauvreté. Lors de cette conférence, il a été décidé de procéder à la définition d'objectifs de développement durable (ODD) et de la coordonner étroitement avec le processus de renouvellement des Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM) pour la période après 2015, afin qu'ODD et ODM débouchent sur un cadre d'objectifs commun. La Suisse, qui s'est fortement mobilisée en faveur de ce résultat, participera à l'élaboration de ce cadre. A cette fin, le Conseil fédéral a posé des premiers jalons en 2012 et chargé un groupe de travail interdépartemental d'élaborer la position de la Suisse. En association avec l'Allemagne et la France, la Suisse a intégré fin novembre 2012 le groupe de travail de haut niveau chargé de définir les ODD.

► **Les programmes globaux de la coopération internationale ont apporté une contribution à la gestion globale des risques et à la lutte contre la pauvreté grâce à la mise en œuvre de projets innovants et à l'influence exercée sur la politique et les normes internationales.**

Les programmes globaux de la coopération internationale menés en 2012 ont contribué à réduire les risques globaux liés notamment au changement climatique, à l'eau, à la sécurité alimentaire et aux migrations, en alliant expériences de projet novatrices et capacité à influencer sur les normes internationales. Aussi la Suisse est-elle parvenue à mettre à profit des expériences opérationnelles dans des négociations internationales sur les changements climatiques. Un projet suisse réalisé en Amérique du Sud en vue d'accroître l'efficacité énergétique de la production artisanale de briques a été retenu comme l'un des neuf projets-phares de la *Momentum of Change Initiative* de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Dans le secteur de la sécurité alimentaire, la Suisse a contribué à développer et à mettre en œuvre les directives volontaires élaborées par le Conseil mondial de l'alimentation pour assurer une gestion responsable de la propriété foncière.

► **Des mesures pour renforcer cohérence entre la politique de développement et d'autres domaines politiques de la Confédération (migration, finances/fiscalité, commerce, agriculture, etc.) ont été mis en œuvre.**

Dans le Message concernant la coopération internationale de la Suisse 2013–2016, le Conseil fédéral a identifié des secteurs dans lesquels la politique de développement doit relever des défis en matière de cohérence : migrations, agriculture, environnement, santé, secteur financier, sécurité ainsi que formation, recherche et innovation. Dans le secteur financier, le Conseil fédéral s'est dit prêt à proposer des accords sur l'échange de renseignements en matière fiscale aux pays en développement, afin d'aider ces derniers à lutter contre la soustraction fiscale et de leur permettre d'affecter davantage de recettes fiscales au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Dans le domaine des matières premières, le Conseil fédéral a chargé un groupe de travail interdépartemental composé de représentants des différents offices fédéraux concernés d'élaborer un rapport de base exposant les différents intérêts politiques en jeu (économie suisse, politique de développement, droits de l'homme, etc.).

- ▶ **Les capacités nationales de prévention des crises (conflits, catastrophes naturelles), de gestion des risques et de reconstruction dans les pays partenaires ont été améliorées grâce aux contributions de la DDC dans les pays fragiles ou instables.**

Dans des régions marquées par la violence et les catastrophes naturelles, la Suisse ne s'est pas contentée de renforcer les services (p. ex. approvisionnement en eau potable), mais a également contribué, dans un esprit de durabilité, à consolider les Etats concernés (p. ex. Afghanistan, Arménie, Kirghizistan, Népal, région des Grands Lacs, Amérique centrale) et à les rendre plus résistants aux crises. La gestion de programmes sensible aux conflits (GPSC) et l'approche pangouvernementale trouvent tout leur sens dans des contextes de ce type. Les stratégies élaborées notamment pour le Népal, la Corne de l'Afrique et le Mali ont ainsi été placées de plus en plus sous le signe de la promotion de la paix et du renforcement de l'Etat. En Amérique centrale, région fortement touchée par la violence, la Suisse s'associe à la réforme du secteur de la sécurité (Honduras). Dans le but de renforcer les capacités nationales en prévention de catastrophes, la Suisse a continué de soutenir en 2012 le système des Nations Unies relatif à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*Hyogo Framework for action*) et mené avec succès des projets en Bolivie, au Nicaragua, en Jordanie, en Géorgie et au Bangladesh. Au Zimbabwe, des mécanismes d'alerte précoce et des modèles d'assurance agricole adaptés ont permis de passer progressivement de la distribution de vivres à une production alimentaire locale durable. Pour pouvoir compter sur des collaborateurs qualifiés, le DFAE a élaboré des directives applicables aux affectations dans des contextes fragiles et veillé à renforcer et à uniformiser les dispositifs de sécurité.

Objectif 10: Intensification de l'engagement de la Suisse dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

Atteint

- ▶ **La Suisse intensifie ses efforts visant à remettre en question la légitimité dont les armes nucléaires bénéficient encore à ce jour, afin de progresser à moyen terme dans le domaine du désarmement nucléaire.**

La Suisse a mis en avant le caractère illégitime des armes nucléaires eu égard en particulier aux conséquences humanitaires inacceptables que leur utilisation entraîne. Elle s'est ainsi associée à 15 pays partageant ses vues pour intervenir dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et à 34 pays partageant ses vues pour contribuer aux travaux menés dans le cadre des Nations Unies. Elle a également participé au lancement de l'étude «Nuclear Famine», largement reconnue, et a diffusé ses résultats dans le contexte multilatéral par l'intermédiaire d'événements organisés à Vienne et à New York. En outre, elle a mis sur pied avec la société civile des projets concrets visant à élargir la conception traditionnelle du désarmement jusqu'alors restrictive en l'étudiant sous l'angle humanitaire (étude pour la conférence d'Oslo de 2013, ateliers).

► **La Suisse participe activement aux efforts visant à réformer les mécanismes du désarmement, et contribue en particulier à protéger et promouvoir la place que Genève occupe dans ce domaine.**

La Suisse s'est mobilisée pour lever les obstacles aux efforts de désarmement. Avec ses propositions de réforme, elle a cherché à donner un élan nouveau à la Conférence du désarmement. Il lui a toutefois fallu reporter son projet visant à donner un caractère institutionnel à cet élan dans le cadre de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette décision a été motivée par la crainte de complications (recours à un vote au lieu du consensus désiré) susceptibles de découler d'autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale. De ces résolutions analogues ont finalement résulté de nouveaux processus de désarmement concrets à Genève (groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire ; groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires), qui peuvent indirectement amener au nouvel élan souhaité.

► **Lors de négociations relatives à l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, la Suisse s'engage en faveur de l'adoption d'un instrument robuste, couvrant toutes les catégories d'armes conventionnelles et tout type de transfert et s'appuyant sur des critères exhaustifs.**

Depuis 2008, la Suisse participe activement aux négociations relatives à un traité sur le commerce des armes. Dans l'objectif de mener ce processus à terme, elle a participé aux travaux du groupe d'Etats partageant les mêmes vues qu'elle. Lors de la conférence de clôture en juillet 2012, aucun consensus n'a pu être trouvé. En novembre 2012, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a donc décidé de poursuivre les négociations en mars 2013.

► **La Suisse s'est engagée dans le dialogue international sur l'architecture européenne de sécurité.**

La Suisse participe activement au dialogue en matière de sécurité dans les instances multilatérales pertinentes et a facilité le dialogue en organisant les 21 et 22 juin 2012 la 3ème table-ronde de Chambésy qui a permis à des représentants nationaux et d'organisations internationales de discuter des défis actuels et futurs pour l'architecture de sécurité européenne.

Objectif 11: Renforcement de l'influence sur le G20 et au sein du Fonds monétaire international

En majeure partie atteint

► La Suisse entretient une relation étroite avec les présidences courante et future du G20 et participe aux séminaires thématiques du G20.

A la présidence du G20 en 2012, le Mexique a cultivé des échanges étroits avec différents pays, groupes de pays et organisations internationales. Les Etats non membres n'ont toutefois été que rarement associés aux groupes de travail formels du G20 ou aux rencontres ministérielles. La Suisse n'a donc été présente que dans des séminaires thématiques informels, tels que la rencontre G20-FMI organisée en avril 2012 sur les ressources du FMI. Par ailleurs, elle a soigné ses contacts bilatéraux avec le Mexique (et d'autres Etats membres du G20) pour apporter ses idées dans les débats, notamment sur les thèmes de la stabilité financière, de la lutte contre la corruption, de la politique commerciale, de la sécurité alimentaire, de l'économie verte et de la réduction des subventions en faveur des agents énergétiques fossiles. Elle a aussi intensifié ses relations à tous les niveaux avec la Russie, qui assumera la présidence du G20 l'année prochaine, soulignant son point de vue dans les domaines économique et fiscal et ouvrant un dialogue sur ces questions. Enfin, le groupe de travail interdépartemental G20 (SFI, DFAE, SECO, BNS) s'est d'ores et déjà penché sur les prochaines présidences du G20. Au cours de l'année 2012, un dialogue financier a été entrepris avec la Turquie, et un dialogue politique et financier a pris forme avec l'Australie.

► La Suisse a travaillé à la consolidation du Triple G (Groupe de gouvernance globale) et a défini des priorités thématiques.

La Suisse a participé activement aux réunions du 3G durant l'année 2012 et a contribué au sein du groupe à la rédaction de trois papiers de positions du 3G sur des thématiques d'intérêt pour le G20 : 1. promotion du développement durable, de la croissance verte et de la lutte contre le changement climatique ; 2. poursuite d'une collaboration constructive entre les Nations Unies et le G20 ; 3. contribution au Groupe de travail intergouvernemental du G20 sur l'emploi. En marge du Haut Segment de l'Assemblée générale de l'ONU, le conseiller fédéral Didier Burkhalter a participé à un meeting ministériel du 3G durant lequel il a notamment souligné la nécessité d'améliorer les consultations entre les Nations Unies et les organisations internationales et les groupes qui sont actifs dans le domaine de la gouvernance économique globale.

► **Des décisions ont été prises pour renforcer le groupe de vote au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.***

Dans le cadre de l'augmentation extraordinaire des ressources du FMI décidée en avril 2012, la Suisse a accordé une contribution de USD 10 milliards, sous réserve de l'accord du Parlement. Le protocole d'accord avec la Pologne, qui régit la collaboration future et la rotation au conseil d'administration du Fonds monétaire international, a été signé en avril 2012 par la cheffe de Département du DFF et par le ministre polonais des Finances ainsi que par le gouverneur de la banque centrale de Pologne. Le schéma de rotation s'appliquera dès l'entrée en vigueur de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010. Le siège au comité ministériel (CFMI) du FMI demeurera alors à la Suisse. Dès que la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI entrera en vigueur, l'accord prévoit, également du côté de la Banque mondiale, la négociation d'un schéma de rotation entre la Suisse et la Pologne. Le «mémoire sur la composition», qui établit les principes et les modalités de la collaboration au sein du groupe de vote suisse, a été adopté par tous les pays membres du groupe en septembre 2012. Dans l'optique du renforcement du groupe de vote, la Suisse prend dûment en compte les intérêts des pays membres, également dans le cadre de son programme de politique étrangère et de ses contacts bilatéraux.

Objectif 12: Promotion de la visibilité et du positionnement de la Suisse à l'étranger

En majeure partie atteint

► **Le message sur le crédit pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle de Milan 2015 a été adopté.***

Le message sur le crédit pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle de Milan 2015 a été adopté le 18 septembre 2012 par le Conseil national et le 26 novembre 2012 par le Conseil des Etats. Le Parlement a approuvé le crédit de 23,1 millions de francs, dont 8 millions au moins devront être couverts par des tiers.

► **L'image de la Suisse dans les médias étrangers des pays d'importance stratégique pour la Suisse est suivie et analysée en permanence.**

Le DFAE a continué à développer son dispositif de veille des médias étrangers, en y ajoutant de nouveaux médias sociaux et en procédant à une étude sur l'utilisation des médias dans les pays prioritaires en termes de politique extérieure. Des analyses hebdomadaires sont effectuées sur cette base. Le DFAE a par ailleurs procédé à des analyses trimestrielles, à une analyse de fin d'année ainsi qu'à des analyses thématiques et nationales portant sur des événements récents (p. ex. visites d'Etat).

► **Les médias sociaux et leurs différentes implications pour la politique étrangère suisse sont intégrés et utilisés par les différents services concernés.**

Le DFAE a mené un projet pilote portant sur l'utilisation des médias sociaux dans les représentations à l'étranger jusqu'en septembre 2012. Une évaluation détaillée de ce projet pilote a été effectuée, avant d'être transmise aux services compétents pour examen.

► **La Maison de la Suisse aux Jeux Olympiques de Londres 2012 a généré un fort écho médiatique positif et a contribué à la bonne image de la Suisse.**

La Maison de la Suisse aux Jeux olympiques de Londres 2012 a été la vitrine de la Suisse la plus réussie jusqu'à présent dans le cadre de cet événement sportif, comme le démontre notamment le nombre de visiteurs qui a atteint 255 000 personnes durant les 24 jours d'ouverture. De janvier 2011, quand son emplacement a été annoncé, à sa fermeture en août 2012, la Maison de la Suisse a fait l'objet de 1602 articles publiés dans des médias britanniques, suisses et internationaux. Un sondage mené auprès des visiteurs a en outre indiqué que plus de la moitié des personnes interrogées qui n'avaient encore jamais visité la Suisse en avaient développé une impression plus positive grâce à leur visite. La création pour la première fois d'une zone de fans helvétique pendant les Jeux paralympiques a permis de rehausser encore l'image de la Suisse.

► **La Suisse s'est présentée comme étant un pays novateur et aux multiples facettes à l'exposition internationale de Yeosu 2012, en Corée du Sud.**

Le pavillon suisse de l'exposition internationale de Yeosu 2012 a été l'un des pavillons les plus fréquentés avec plus de 500 000 visiteurs. Ce succès a été confirmé, d'une part, par la couverture médiatique détaillée et positive dont il a fait l'objet en Corée du Sud avec 615 articles traitant de l'importance de la Suisse comme réservoir d'eau de l'Europe et de son savoir-faire en matière de gestion des ressources en eau et, d'autre part, par les six distinctions qu'il a obtenues, dont une médaille d'or décernée par le Bureau international des expositions. Cet événement et la manifestation «Swiss Weeks in Seoul», organisée auparavant pour célébrer le 50^e anniversaire des relations diplomatiques avec la Corée du Sud, ont permis à la Suisse donner d'elle-même l'image d'un pays novateur et aux multiples facettes.

► **Le Conseil fédéral a mené une discussion sur l'aménagement du réseau extérieur et a décidé des grandes lignes de l'aménagement futur.***

L'orientation stratégique du réseau extérieur de la Confédération fait l'objet d'une évaluation permanente aussi bien quant à la pertinence des présences dans le monde qu'à l'adéquation des prestations offertes par chacune des représentations. Le Conseil fédéral réitère sa volonté de maintenir un réseau extérieur fort et universel en adéquation avec les priorités établies par le rapport sur les axes stratégiques de la politique étrangère pour la législature 2012-2015. Le 25 avril 2012, le Conseil fédéral a adopté un certain nombre de mesures de synergies dans le réseau, conduisant à des économies annuelles nettes de l'ordre de 7,1 millions de francs à partir de 2014 et de 9,6 millions de francs à partir de 2016. Le 19 décembre 2012, parallèlement à l'adoption du message sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014), le Conseil fédéral a liquidé la mesure «optimisation du réseau extérieur» dans le cadre du réexamen des tâches de la Confédération.

Aucun poste n'a été fermé en 2012, mais la fermeture de l'ambassade au Guatemala (en été 2013) ainsi que celle des consulats généraux à Chicago, Djeddah, Toronto (d'ici l'été 2014) a été annoncée. La Suisse a procédé à l'ouverture de deux nouvelles ambassades au Qatar et au Myanmar. Par ailleurs, le Bureau de coordination au Kirghizistan a également été élevé au rang d'ambassade.

Objectif 13: Consolidation et extension des activités consulaires

Partiellement atteint

► **La collaboration en matière d'affaires consulaires est consolidée avec plusieurs pays.**

Une consolidation des relations a été enregistrée avec différents Etats européens et s'est traduite par la conclusion de plusieurs accords dans le cadre Schengen (représentation réciproque dans l'établissement des visas), par la mise en place de missions communes d'inspection et de coaching auprès des représentations à l'étranger ainsi que par la tenue de plusieurs rencontres bi- ou multilatérales d'échanges d'expérience visant à déterminer des actions communes aussi bien dans le champ du soutien et de la protection consulaires que dans celui des visas (p.ex. mission d'évaluation à Pristina avec des représentantes autrichiennes ou à Pretoria avec des homologues hollandais, coaching commun à Riad avec nos partenaires allemands et autrichiens). L'utilité d'éventuellement formaliser cette collaboration par le biais d'accords internationaux est également en discussion, une première décision de principe allant dans ce sens ayant été prise par l'Autriche.

► **Le service d'assistance téléphonique aux citoyens a été étoffé pour fonctionner en continu.**

La Helpline DFAE a été créée au début de l'année 2011 pour répondre gratuitement aux questions posées par les voyageurs sur les prestations consulaires. Depuis la mi-2012, ce service d'assistance téléphonique est disponible 365 jours par année, 24 heures sur 24.

► **Un centre commun de traitement des demandes de visa Schengen a été mis en service.**

Les Etats de l'espace Schengen peuvent se représenter réciproquement pour l'établissement de visas Schengen. Ainsi, il est possible qu'un Etat membre soit chargé de délivrer des visas au nom de tous les autres Etats membres dans un centre commun de traitement des demandes. La Suisse a tout intérêt à se laisser représenter à des endroits où elle ne dispose pas de représentation offrant des services consulaires. En contrepartie, elle est tenue de représenter d'autres pays. En raison néanmoins de la réorganisation actuelle du réseau extérieur, la mise en place d'un centre commun suisse de traitement des demandes de visas Schengen a dû être repoussée.

Département de l'intérieur

Objectif 1: Développer la réglementation relative à la médecine humaine

Atteint

- ▶ **Le rapport de consultation concernant la modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale et de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire) est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.***

Le 28 juin 2012, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de consultation concernant la modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale et celle de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire, DPI). Il a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer un projet permettant aux couples qui, du fait de leur prédisposition génétique, risquent de transmettre une maladie héréditaire grave à leur futur enfant d'avoir recours au DPI. En outre, la règle dite des trois embryons sera remplacée par celle des huit embryons. Autrement dit, il sera possible de développer huit embryons in vitro au maximum par cycle. Par ailleurs, l'interdiction de conserver des embryons sera levée pour toutes les méthodes de procréation médicalement assistée ; ceux-ci pourront, le cas échéant, être implantés ultérieurement.

- ▶ **L'audition sur les dispositions d'exécution de la loi relative à la recherche sur l'être humain est ouverte.**

Le 28 août 2012, le DFI a ouvert la procédure d'audition sur les ordonnances concernant la loi fédérale du 30 septembre 2011 relative à la recherche sur l'être humain (LRH). L'audition s'est achevée le 31 octobre 2012.

La législation en matière de recherche sur l'être humain revêt une grande importance pour la place de recherche suisse. C'est pourquoi les exigences basées sur les risques quant à l'autorisation d'essais cliniques, aux fonctions d'exécution des commissions cantonales d'éthique et à la création d'une plus grande transparence au moyen d'un registre des projets de recherche ont fait l'objet d'une attention particulière.

- ▶ **Le rapport de consultation concernant la révision de la loi sur les professions médicales est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.***

Le 10 octobre 2012, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de consultation concernant la révision de la loi sur les professions médicales. Il a chargé le DFI d'élaborer un projet qui mentionne expressément la médecine de famille parmi les objectifs de la formation universitaire et de la formation postgrade des médecins. En outre, la notion de «pratique à titre indépendant» sera remplacée par l'expression plus précise «pratique à titre d'activité économique privée, sous sa propre responsabilité professionnelle». De cette manière, un plus grand nombre de professionnels de la santé sera soumis à la loi sur les professions médicales (LPMéd), ce qui renforcera la protection de la santé.

Objectif 2: Promouvoir la santé et la prévention*

Partiellement atteint

► **Le message concernant la révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques (2^e étape) est approuvé.**

Le 7 novembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_h, 2^e étape). Ce projet permet au Conseil fédéral d'améliorer l'accès de la population aux médicaments et les conditions générales pour la recherche biomédicale et l'industrie. Les médicaments complémentaires et les phytomédicaments pourront ainsi être mis sur le marché plus facilement, et l'offre des médicaments adaptés aux enfants sera élargie. Les adaptations touchent également les dispositions relatives aux rabais et aux bonus ainsi qu'à l'automédication.

► **Le message concernant la loi fédérale sur le dossier électronique du patient est approuvé.**

Le message concernant la loi fédérale sur le dossier électronique du patient n'a pas pu être approuvé. Les clarifications quant à l'identification correcte des patients et à la forme des mesures d'incitation et de soutien visant à promouvoir l'intégration et la diffusion du dossier électronique du patient ont requis plus de temps que prévu.

► **Le rapport de consultation concernant la révision de la loi sur la transplantation (réglementation de l'attribution d'organes à des fins de transplantation) est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de consultation concernant la révision de la loi sur la transplantation le 27 juin 2012. Il a chargé le DFI d'élaborer un projet mettant frontaliers et personnes domiciliées en Suisse sur un pied d'égalité en matière d'attribution d'organes. Par ailleurs, le moment où la demande est adressée aux proches ainsi que le consentement aux mesures médicales préliminaires lorsque le donneur est incapable de discernement devront être précisés. La protection financière des donneurs vivants (d'organes ou de cellules souches du sang) sera en outre améliorée.

► **Le rapport de consultation concernant l'avant-projet d'arrêté fédéral, rapport explicatif compris, pour la ratification de la Convention Medecrime est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.**

Le Conseil fédéral n'a pas encore pris connaissance du rapport de consultation concernant l'avant-projet d'arrêté fédéral, rapport explicatif compris, pour la ratification de la Convention Medecrime. Il est primordial que les autorités de poursuite pénale puissent poursuivre efficacement d'éventuels délits. La clarification des questions de procédure en la matière a pris plus de temps que prévu.

► **La procédure de consultation relative à la réglementation fédérale de l'enregistrement du cancer et d'autres maladies est ouverte.**

Le 7 décembre 2012, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la réglementation fédérale de l'enregistrement du cancer et d'autres maladies. Grâce à ce projet, le Conseil fédéral entend améliorer les données de base concernant les maladies oncologiques en Suisse. Le projet de loi contient des prescriptions quant à l'étendue, au type et à la qualité des données enregistrées. Cela permettra d'accroître encore la qualité de ces données et facilitera leur exploitation à l'échelle nationale.

► **La décision du Conseil fédéral sur la prolongation des trois programmes nationaux de prévention (tabac, alcool, alimentation et activité physique) 2013–2016 est disponible.**

Le 9 mai 2012, le Conseil fédéral a prolongé jusqu'en 2016 les trois programmes nationaux de prévention (tabac, alcool, alimentation et activité physique). Il a chargé le DFI de les mettre en œuvre en étroite collaboration avec les cantons et différents partenaires de la santé, de l'économie et de l'éducation. Ce mandat consistera notamment à collecter des bases scientifiques, à développer la communication et à informer la population, à mettre en place une coordination ciblée de tous les acteurs et à créer les conditions favorisant un mode de vie sain.

► **Le rapport portant sur les dangers potentiels d'Internet et des jeux en ligne (en réponse au postulat Forster 09.3521) est approuvé.**

Le 15 août 2012, le Conseil fédéral a approuvé le rapport portant sur les dangers potentiels d'Internet et des jeux en ligne (en réponse aux postulats Forster 09.3521 et Schmid 09.3579). Après avoir procédé à un état des lieux de l'utilisation d'Internet par les jeunes en Suisse, les auteurs du rapport donnent un aperçu des modèles actuels de prévention et de traitement en cas d'excès. Le Conseil fédéral a par ailleurs chargé le DFI d'observer l'évolution de ce comportement et d'améliorer les données de base à ce sujet grâce aux systèmes de monitoring actuels, tels que le Monitoring suisse des addictions. Enfin, les spécialistes doivent être sensibilisés à cette thématique par le biais des plateformes d'échange existantes.

► **Le rapport portant sur l'argent saisi dans le trafic de drogue à des fins de traitement de toxicomanes (en réponse au postulat CSSS-N 10.3007) est approuvé.**

Le 19 décembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé le rapport portant sur l'argent saisi dans le trafic de drogue à des fins de traitement de toxicomanes (en réponse au postulat CSSS-N 10.3007). Le rapport repose sur une analyse générale de la situation financière dans le domaine du traitement résidentiel, expose les problématiques et propose des options stratégiques. Vu les conclusions du rapport et l'avis des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie, pour lesquels il n'y a pas grande nécessité d'agir, le Conseil fédéral estime que l'utilité d'un nouveau système de financement du traitement résidentiel n'est pas avérée.

- ▶ **Le rapport portant sur le don d'organes (en réponse aux postulats Favre 10.3711, Gutzwiller 10.3703 et Amherd 10.3701) est approuvé.**

Le rapport portant sur le don d'organes n'a pas encore pu être approuvé. A la suite de la décision du 27 juin 2012 sur l'orientation à suivre concernant la révision de la loi sur la transplantation, le Conseil fédéral a décidé d'approuver le rapport en même temps que le projet de révision.

- ▶ **Le rapport portant sur l'augmentation du nombre de césariennes (en réponse au postulat Maury Pasquier 08.3935) est approuvé.**

Le rapport portant sur l'augmentation du nombre de césariennes n'a pas encore pu être approuvé. Le traitement et, surtout, l'analyse des données de base disponibles se sont révélés plus complexes que prévu.

- ▶ **Le rapport portant sur l'avenir de la psychiatrie (en réponse au postulat Stähelin 10.3255) est approuvé.**

Le rapport portant sur l'avenir de la psychiatrie n'a pas pu être achevé cette année. L'analyse approfondie et l'énoncé des mesures à prendre ont requis plus de temps que prévu. Par ailleurs, une plus grande importance que prévu a été accordée à la concertation avec les acteurs concernés au sujet des mesures proposées.

Objectif 3: Promouvoir la qualité et l'économicité dans le système de santé

Partiellement atteint

- ▶ **La procédure de consultation relative à la concrétisation de la stratégie nationale en matière de qualité est ouverte.***

La consultation relative à l'avant-projet de loi sur les structures nationales et le financement dans le cadre de la concrétisation de la stratégie nationale en matière de qualité n'est pas encore ouverte. Compte tenu des résultats des discussions menées avec les principaux groupes intéressés, il a été décidé que d'autres variantes seraient examinées plus en détail.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mené une discussion sur les jalons essentiels à poser – objectifs, méthode de travail, organisme responsable et financement d'une agence d'évaluation des technologies de la santé – et arrêté la marche à suivre.***

Le Conseil fédéral n'a pas encore discuté des jalons essentiels à poser pour une agence d'évaluation des technologies de la santé (*health technology assessment*, HTA). La meilleure solution des points de vue structurel et financier consisterait à intégrer l'agence dans les structures permettant la concrétisation de la stratégie nationale en matière de qualité. Dès que les variantes relatives à cette stratégie auront été définies, le Conseil fédéral pourra mener les discussions et arrêter la marche à suivre.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mené une discussion sur les effets des mesures d'abaissement des prix des médicaments ainsi que sur les avantages et les inconvénients d'un système de montant fixe. Il a arrêté la marche à suivre.***

Le 19 décembre 2012, le Conseil fédéral a mené une discussion sur les mesures d'abaissement des prix des médicaments et leurs effets. Le DFI est chargé de soumettre au Conseil fédéral, d'ici à l'automne 2013, une note de discussion présentant les résultats du monitoring ainsi que les avantages et les inconvénients d'un système de montant fixe ou d'autres mesures dans le domaine des médicaments.

- ▶ **Le rapport portant sur la mise en œuvre du régime de financement des soins est approuvé.**

Le rapport portant sur la mise en œuvre du régime de financement des soins a été établi le 13 août 2012 à l'attention de la CSSS-N. Il a été publié sur le site Web de l'Assemblée fédérale (www.parlament.ch, mots-clés : rapports des commissions législatives, CSSS).

Objectif 4: Assainir les assurances sociales et garantir leur avenir*

Atteint

- ▶ **Le rapport sur l'avenir du 2^e pilier est approuvé par le Conseil fédéral.**

Le rapport sur l'avenir du 2^e pilier a fait l'objet d'une procédure d'audition par écrit qui a été ouverte début 2012 et a duré quatre mois. Les résultats de l'audition ont ensuite été exploités et publiés dans le rapport. Ces résultats seront repris dans la réforme globale de la prévoyance vieillesse, dont le Conseil fédéral a défini les orientations et les prochaines étapes le 21 novembre 2012.

- ▶ **Les travaux de recherche planifiés pour la prochaine révision de l'AVS sont terminés. Au second semestre 2012, le Conseil fédéral fixe les prochaines étapes et les grandes lignes de la future révision.**

Plusieurs rapports de recherche ont été publiés. L'un met en lien l'âge de la retraite avec les données démographiques et celles du marché de l'emploi. Un autre s'intéresse aux effets de la génération des baby-boomers sur l'AVS. Un troisième est consacré à l'évaluation d'un mécanisme de pilotage dans l'AVS. Dans ce contexte, l'OCDE a aussi réalisé une étude sur les expériences faites par les pays voisins de la Suisse. Les résultats de ces rapports seront repris dans la réforme globale de la prévoyance vieillesse, dont le Conseil fédéral a défini les orientations et les prochaines étapes le 21 novembre 2012.

Objectif 5: Encourager la formation, la recherche et l'innovation

En majeure partie atteint

► **Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2013 à 2016 est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 22 février 2012. Les objectifs et les mesures prévus dans le message contribueront à consolider la position de pointe que la Suisse occupe dans le domaine formation, recherche et innovation.

► **Le financement des projets de grande portée scientifique inscrits dans la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche est assuré.**

Les Chambres fédérales ont approuvé le financement des infrastructures de recherche au moyen des crédits d'encouragement existants conformément à la proposition du Conseil fédéral présentée dans le message FRI 2013-2016.

► **Une nouvelle série de programmes nationaux de recherche en politique énergétique est approuvée par le Conseil fédéral.**

Le Conseil fédéral a décidé le 4 juillet 2012 de lancer une série de PNR dans le domaine de l'énergie.

► **Les conditions de base pour assurer une formation gymnasiale d'une qualité élevée ont été identifiées.**

L'assemblée plénière de la CDIP a approuvé en mars 2012 le projet «Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles», ouvrant la voie à divers sous-projets. Les travaux, notamment ceux visant à définir, pour la langue première et les mathématiques, les compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires, aboutiront en 2014.

► **Les pôles thématiques des sections traitant de la formation gymnasiale dans le rapport sur l'éducation en Suisse ont été définis.**

Les conséquences de l'évolution démographique sur la formation gymnasiale, l'aptitude des bacheliers aux études supérieures et leur origine sociale seront les principales thématiques étudiées à la lumière des critères de l'efficacité, de l'efficience et de l'équité.

► **Les intérêts de la Suisse ont été défendus avec succès à la conférence ministérielle de suivi du processus de Bologne de fin avril 2012.**

Les intérêts de la Suisse ont été défendus avec succès à la conférence ministérielle de Bucarest. Les participants ont été unanimes à considérer que la réforme de Bologne avait été mise en œuvre avec succès à maints égards, mais que l'effort devait se poursuivre pour consolider l'espace européen de l'enseignement supérieur. C'est dans cette optique que les ministres se réuniront à nouveau en 2015. La Suisse s'est vu reconnaître un bon degré de réalisation des réformes.

- ▶ **Les meilleures conditions-cadres ont été mises en place pour la participation de la Suisse aux projets phares de l'initiative européenne FET («Technologies futures et émergentes») et le financement est assuré.***

Les représentants suisses au sein des comités européens concernés ont insisté pour que la qualité scientifique soit le critère de sélection prioritaire des projets de l'initiative phare FET et ont défendu ce principe avec succès contre celui d'une sélection plus fortement guidée par des considérations politiques. Le mode de financement de projets suisses qui seraient retenus en sélection finale est défini dans le message FRI 2013–2016 et le mandat de prestations du domaine des EPF: c'est au Conseil des EPF et aux écoles concernées qu'il incombera de financer les projets relevant de leur responsabilité. Ce mode de financement des projets FET sous direction suisse a été communiqué à la Commission européenne dans une lettre d'intention cosignée par le SER et le Conseil des EPF.

- ▶ **Le message sur la participation de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE 2014–2020 («Education Europe») est disponible ; un mandat de négociation est approuvé et la participation officielle de la Suisse aux programmes en cours de l'UE est évaluée.***

En raison de retards pris dans le processus d'approbation du programme d'éducation et de formation de l'UE 2014–2020, le Conseil fédéral n'a pas encore pu approuver le message sur la participation de la Suisse, ni le mandat de négociation. L'évaluation de la participation en cours a été réalisée. Un premier bilan intermédiaire pourra être présenté dans le message.

- ▶ **Le message sur la participation de la Suisse au programme-cadre de recherche de l'UE 2014–2020 («Horizon 2020») est disponible ; un mandat de négociation est approuvé et le renouvellement de l'accord est préparé.***

Le message, qui englobera aussi le mandat de négociation, a été élaboré. Les conditions-cadres ont été préparées pour l'ouverture sans délai de négociations avec la Commission européenne dès le début de 2013. La Commission européenne ne disposera pas de mandat de négociation officiel avant mars 2013. D'ici là, on profitera du temps disponible pour mener des entretiens exploratoires.

- ▶ **La position de la Suisse concernant les projets de résolutions politiques et les souscriptions de programme en matière spatiale européenne est déterminée, en vue de la réunion du Conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) au niveau ministériel.**

Le Conseil de l'ESA au niveau ministériel, qui s'est réuni le 21 novembre 2012, a porté la Suisse et le Luxembourg à la coprésidence pour les années 2012 à 2015. Le Conseil a pris des décisions importantes sur l'avenir des lanceurs européens, la Station spatiale internationale et les relations entre l'ESA et l'UE, décisions dans lesquelles la Suisse a défendu sa position.

- ▶ **Le rapport sur les résultats de l'examen des tâches, volet recherche de l'administration fédérale, et sur l'évaluation des options pour la définition des priorités de la recherche de l'administration fédérale est approuvé.**

Le Conseil fédéral a décidé le 1^{er} février 2012 de reprendre l'examen des tâches dans le domaine de la recherche de l'administration que prévoyait le programme de consolidation PCO 2012/2013 et de l'inscrire dans le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014). Dans ce contexte, il a mis en œuvre la mesure «activités de recherche du secteur public» (ACF du 8 juin 2012) en s'appuyant sur les travaux préalables.

Objectif 6: Promouvoir la politique de l'enfance et de la jeunesse

Partiellement atteint

- ▶ **L'ordonnance relative à la nouvelle loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse est adoptée.**

Le 17 octobre 2012, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2013 l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes. En parallèle, il a approuvé l'ordonnance sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes et en a également fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

- ▶ **Le rapport sur la garantie à long terme du financement du service «Conseils et aide 147» de Pro Juventute (en réponse aux postulats Schmid-Federer 10.4018 et Fiala 10.3994) est adopté.***

Les travaux de préparation du rapport ont pris du retard, car d'autres projets importants ont dû être terminés en priorité.

Objectif 7: Développer une politique familiale cohérente*

Atteint

- ▶ **La décision du Conseil fédéral concernant les prochaines étapes en matière d'harmonisation des avances sur contributions d'entretien est prise.**

Le 15 février 2012, le Conseil fédéral a statué sur le projet de nouvel article constitutionnel sur la politique familiale, élaboré par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N). Suivant l'avis d'une minorité de la commission, le Conseil fédéral s'est prononcé pour l'introduction d'une disposition constitutionnelle en faveur de l'harmonisation des avances sur contributions d'entretien. Le Parlement s'est quant à lui opposé à cette solution.

- ▶ **Le rapport sur les mesures de coordination nécessaires à la protection des enfants et des jeunes contre la violence au sein de la famille (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 07.3725) est adopté.**

Le 27 juin 2012, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Violence et négligence envers les enfants et les jeunes au sein de la famille : aide à l'enfance et à la jeunesse et sanctions des pouvoirs publics» (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 07.3725).

Objectif 8: Lutter contre la pauvreté en Suisse*

En majeure partie atteint

- ▶ **Un train de mesures à mettre en œuvre à court, moyen et long termes en vue d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est disponible.**

Le 21 septembre 2012, le Conseil fédéral a débattu de la question de la prévention et de la lutte contre la pauvreté au niveau fédéral et fixé les lignes directrices pour la mise sur pied d'un programme national. Il a chargé le DFI d'élaborer ce programme, en concertation avec les cantons, les villes et les communes, et de le lui soumettre pour décision au cours du premier semestre 2013.

- ▶ **Le rapport sur les effets de seuil et leurs conséquences pour le système de la sécurité sociale (en réponse au postulat Hêche 09.3161) est adopté.**

Le 21 novembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Pertes financières pour les ménages dues aux modalités des prestations et des contributions sous condition de ressources» (en réponse au postulat Hêche 09.3161).

Objectif 9: Encourager l'égalité entre femmes et hommes dans le domaine du travail et lutter contre la violence domestique

Partiellement atteint

- ▶ **Un projet visant à encourager les PME à encourager l'égalité et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est développé en collaboration avec le SECO.**

Le BFEG a publié, en collaboration avec le SECO, un appel d'offres pour un projet visant la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer la conciliation des vies professionnelle et familiale dans 250 entreprises. La mandat a été attribué le 24 septembre 2012 à l'entreprise soumissionnaire qui remplissait le mieux les exigences. Fin 2012, le projet était sur les rails, conformément à la planification.

► **Les coûts économiques de la violence dans les relations de couple sont recensés dans une étude.**

Le 31 janvier 2012, un appel d'offres public a été lancé en vue de la réalisation d'une étude portant sur les coûts économiques de la violence domestique dans les relations de couple. Suite à la procédure de sélection qui s'est déroulée en plusieurs étapes, le mandat a été confié au bureau d'études INFRAS. Le 16 août 2012, le groupe d'accompagnement a adopté le concept détaillé. Depuis lors, les données sont collectées et traitées pour chaque type de coûts repris dans l'étude. Du fait que la collecte et le traitement des données nécessitent plus temps que prévu, l'étude n'a pas encore pu être finalisée.

Objectif 10: Optimiser les conditions-cadres des institutions culturelles

Partiellement atteint

► **Le rapport de consultation sur la révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger est publié. Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure.***

Le 1er juin 2012, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger. La procédure s'est achevée fin septembre 2012. Le rapport, le projet de nouvelle loi et le message afférent seront probablement soumis au Conseil fédéral début 2013, pour qu'il en prenne acte et statue.

► **Le Conseil fédéral décide de la suite de la procédure relative à la future forme juridique et organisationnelle de la Cinémathèque suisse.**

Au terme d'un long travail de recherche réalisé auprès de tous les milieux concernés, une note de discussion est soumise au Conseil fédéral au cours du premier trimestre 2013 pour qu'il se prononce quant à la suite de la procédure.

Objectif 11: Consolider et optimiser la statistique fédérale

Atteint

- ▶ **Les ordonnances qui se basent sur la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, notamment l'ordonnance sur les relevés statistiques et l'ordonnance sur le Registre des entreprises et des établissements (REE), sont examinées et les modifications proposées sont approuvées.**

Le Conseil fédéral a adopté, en date du 4 avril 2012, les modifications de l'ordonnance sur le Registre des entreprises et des établissements (REE). Elles sont entrées en vigueur le 1er mai 2012. Le 29 août 2012, le Conseil fédéral a fixé au 1er octobre 2012 l'entrée en vigueur de la modification de l'ordonnance sur les relevés statistiques et de l'ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements. Au surplus, le Conseil fédéral a fixé au 15 juillet 2012 l'entrée en vigueur de la modification de la Loi sur la statistique fédérale visant à changer les conditions de participation à certains relevés de l'Office fédéral de la statistique. Cette modification fait suite à une initiative parlementaire du groupe de l'Union démocratique du centre 09.480 «Pas d'élargissement de l'obligation de renseigner lors des relevés statistiques de la Confédération» déposée en septembre 2009.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le programme statistique pluriannuel 2011-2015.***

Le Conseil fédéral a adopté le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2011-2015 lors de sa séance du 25 janvier 2012. Le programme contient notamment la stratégie de la statistique fédérale pour la prochaine période législative ainsi que les priorités thématiques et une vue d'ensemble des activités planifiées.

Objectif 12: Procéder à l'intégration opérationnelle du point central d'orientation (PCO)

En majeure partie atteint

- ▶ **L'intégration du point central d'orientation (PCO) pour l'identification des documents officiels est demandée au Conseil fédéral.***

Le projet pilote relatif au point central d'orientation s'est achevé avec succès. Le 24 août 2012, la Conférence des secrétaires généraux a pris connaissance du rapport final concernant ce projet, du calendrier indiquant les étapes principales et d'une proposition d'organisation de projet. Elle a en outre institué un groupe de travail pour le suivi de la mise en place du PCO.

Objectif 13: Réforme de MétéoSuisse

Partiellement atteint

► **Le message relatif à la loi sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Institut fédéral de météorologie et de climatologie est adopté.***

Le 2 mars 2012, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision totale de la loi sur la météorologie (LMét) à l'intention du Parlement. A l'instar du Conseil national (session d'été), le Conseil des États (session d'automne) a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet.

► **L'Office a mis en place les premières mesures (stratégie, remaniement de l'organisation et de la gamme de prestations) nécessaires au transfert de MétéoSuisse dans l'administration fédérale décentralisée.**

Suite à la décision du Parlement, l'Office a renoncé aux mesures prévues pour effectuer son transfert. Le projet de réforme a été modifié en conséquence ; les bases stratégiques ont été revues et l'organisation remaniée pour en améliorer l'efficience.

Département de justice et police

Objectif 1: Migration et intégration

Partiellement atteint

- ▶ **La consultation relative à la révision de la loi sur l'asile (réorganisation complète du domaine de l'asile selon le rapport du DFJP de mars 2011 sur des mesures d'accélération dans le domaine de l'asile) est ouverte.***
La consultation relative à une réorganisation complète du domaine de l'asile n'a pas pu être ouverte, car l'examen de la révision en cours de la loi sur l'asile a pris du retard au Parlement.
- ▶ **La consultation relative à la mise en œuvre de l'initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels» est ouverte.***
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 23 mai 2012.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Libre circulation des personnes et immigration» (en exécution des postulats 09.4311 Bischof et 09.4301 Girod, ainsi que de la motion 10.3721 Brändli).***
Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 4 juillet 2012.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative aux nouvelles dispositions en matière d'intégration et à l'inscription de l'intégration dans des lois spéciales, et il a adopté le message.***
Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 29 août 2012 et décidé de la suite de la procédure. Des clarifications approfondies ayant été nécessaires, le message n'a pas pu être adopté pendant l'exercice sous revue.
- ▶ **En vue de poursuivre le dialogue sur l'intégration, la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) a concrétisé, avec ses partenaires, son plan d'action en la matière et un premier dialogue thématique au moins a été mené à bien (vie professionnelle, développement précoce et santé, culture et religion ou intégration sur place).**
La CTA a concrétisé son plan d'action. Le dialogue thématique consacré au monde du travail a été lancé le 30 octobre 2012.
- ▶ **Les négociations en vue de la participation de la Suisse, en tant qu'observateur, au Bureau européen d'appui en matière d'asile sont conclues. La mission du Bureau d'appui est d'encourager la coopération entre les États membres de l'Union européenne (UE) en matière d'asile. Il s'agit d'une agence européenne indépendante, qui travaille en étroite coopération avec les instances compétentes des États membres, ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, la Commission européenne et l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX.**
Trois rondes de négociations ont eu lieu pendant l'exercice sous revue. Un consensus doit encore être trouvé sur quelques points. Le retard s'explique par le fait que la Commission européenne n'a pu engager les négociations que six mois après la date prévue à l'origine.

- ▶ **Renforcement de la coopération avec des pays de provenance et de transit de la migration irrégulière : un dialogue est engagé avec la Tunisie, la Turquie, le Sri Lanka et la Géorgie en matière de migrations et le cadre de la coopération est fixé (protocole d'entente/accord).**

Le dialogue avec la Turquie se poursuit dans le cadre du processus de Budapest. Un accord de réadmission a été négocié avec le Sri Lanka, qui doit encore l'approuver formellement. Concernant la Géorgie, un accord visant à faciliter la délivrance de visas a été négocié, mais pas encore signé. En outre, un accord de coopération en matière de migrations et un accord visant la suppression du régime des visas pour les diplomates ont pu être négociés avec l'Angola, tandis qu'un accord de coopération en matière de migrations a été négocié avec la République démocratique du Congo. Ces trois accords sont en attente de signature.

Avec la Tunisie, un protocole d'entente visant l'instauration d'un partenariat migratoire, un accord de coopération en matière de migrations et un accord relatif à l'échange de jeunes professionnels ont été signés.

- ▶ **Des projets visant la réintégration et le développement des compétences sont menés dans des pays de provenance des requérants d'asile.**

Dans le cadre des partenariats migratoires engagés avec la Tunisie et le Nigeria, l'Office fédéral des migrations (ODM) mène des programmes d'aide à la réintégration dans ces deux pays afin de soutenir des retours volontaires et durables. Des programmes d'aide au retour sont aussi proposés aux requérants en provenance d'Irak, de Géorgie et de Guinée. Au Nigeria, en Tunisie, en Serbie, au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, des projets sont menés en vue de renforcer les structures étatiques locales. L'ODM soutient en outre, dans le cadre de l'initiative régionale en matière de migrations, d'asile et de réfugiés («Migration, Asylum, Refugees Regional Initiative», MARRI), la promotion de la coopération régionale dans les Balkans occidentaux.

- ▶ **Des projets permettant d'intensifier la coopération en matière de migrations sont identifiés (route de la soie, gestion intégrée des frontières, etc.) et leur mise en œuvre a débuté.**

Un projet prévoyant le recours à des officiers de liaison «Immigration» (OLI) a été développé dans le cadre du programme de gestion intégrée des frontières. L'Office fédéral des migrations participe activement à divers processus multilatéraux (processus de Budapest, processus de Prague, processus de Rabat) visant à promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine des migrations. La Suisse assumera, aux côtés de la Hongrie, la coprésidence du processus de Budapest, dont la présidence est assurée par la Turquie. Le processus de Budapest réunit plus de 50 États d'Europe et d'Asie dans différents groupes de travail.

- ▶ **Les négociations sont poursuivies avec l'Italie en vue d'un renforcement de la coopération au titre de Dublin.**

L'Italie n'a jusqu'ici conclu d'accord administratif avec aucun État Dublin et a toujours souligné, à l'égard de la Suisse, la nécessité de contacts bilatéraux au niveau opérationnel. Un agent de liaison de l'Office fédéral des migrations a pu être envoyé à Rome à ce titre au début de 2012. Sa mission était de clarifier, pour la fin de 2012, les possibilités d'approfondir la coopération entre les entités Dublin et de nouer des contacts personnels.

► **Le Conseil fédéral a approuvé le Plan d'urgence Asile.**

Le Plan d'urgence Asile a été approuvé par le Conseil fédéral le 19 décembre 2012.

► **Les travaux en vue de la mise en œuvre du Plan d'urgence Asile sont exécutés selon le calendrier établi (travaux législatifs, simplification des procédures [cantonales] d'autorisation, conclusion d'accords avec des partenaires [particuliers, cantons, DDPS], etc.).**

Les travaux en vue de la mise en œuvre du Plan d'urgence Asile n'ont pu débuter qu'après son approbation par le Conseil fédéral, le 19 décembre 2012. La simplification des procédures cantonales d'autorisation est soumise à l'examen du Parlement, dans le cadre du projet de révision de la loi sur l'asile.

Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

En majeure partie atteint

► **Le message relatif à la révision de la partie générale du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs (réforme du droit des sanctions) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 avril 2012.

► **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la loi fédérale sur l'harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire et décidé de la suite de la procédure.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 19 décembre 2012 et décidé de la suite de la procédure.

► **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la révision du droit du casier judiciaire et, le cas échéant, adopté le message.***

Le Conseil fédéral a pu ouvrir la consultation le 31 octobre 2012. La nécessité de procéder à des clarifications approfondies concernant la proportionnalité des atteintes aux droits fondamentaux et des exigences relatives à la protection des données expliquent ce retard.

► **Le Conseil fédéral, se fondant sur le rapport relatif au postulat Malama (10.3045 «Sécurité intérieure. Clarification des compétences»), a décidé de la suite à donner au projet de loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (LPol).***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 2 mars 2012, le rapport relatif au postulat Malama 10.3045 «Sécurité intérieure. Clarification des compétences». Les travaux en vue de l'élaboration d'une loi sur les tâches de police doivent être poursuivis. Différentes questions touchant au champ d'application de la LPol seront traitées lors de l'examen de ce rapport par le Parlement. Pour ne pas anticiper sur le résultat de ces discussions, les travaux législatifs ne reprendront qu'après les débats aux Chambres. La suite à donner à la LPol sera décidée à ce moment.

- ▶ **Le message relatif à une modification de la Constitution, du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs (interdiction d'exercer une activité, interdiction de contact et interdiction géographique) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 10 octobre 2012.

- ▶ **Le message relatif à l'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 10 octobre 2012.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins.¹**

Le Conseil fédéral a pris acte le 7 novembre 2012 des résultats de la consultation relative au projet d'ordonnance sur la protection extraprocédurale des témoins et adopté le texte de l'ordonnance. L'ordonnance et la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les modifications d'ordonnances rendues nécessaires par le Protocole de l'ONU sur les armes à feu et l'instrument d'identification et de traçage de l'ONU.²**

Le Conseil fédéral a adopté, le 21 novembre 2012, la modification de l'ordonnance sur les armes en application du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et de l'instrument d'identification et de traçage de l'ONU et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, en même temps que la révision de la loi sur les armes.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie pour la gestion intégrée des frontières.***

Le Conseil fédéral a pris acte, le 1^{er} juin 2012, du rapport final du groupe stratégique «Gestion intégrée des frontières». La stratégie adoptée fixe le cadre de toutes les activités menées par la Confédération et les cantons pour lutter contre la migration illégale, le trafic de migrants effectué par métier et la criminalité transfrontalière.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger et décidé de la suite de la procédure.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 29 août 2012.

¹ La réalisation de cet objectif dépend de l'issue de l'examen du texte de loi par le Parlement.

² La réalisation de cet objectif dépend de l'issue de l'examen du texte de loi par le Parlement.

Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et de police

Partiellement atteint

- ▶ **La consultation relative à un avant-projet de réglementation de la coopération en matière administrative avec des autorités étrangères est ouverte.***
La consultation n'a pas pu être ouverte pendant l'exercice sous revue, car la clarification de certaines questions a pris plus de temps que prévu.
- ▶ **Le message relatif au traité conclu avec le Kosovo sur le transfèrement de personnes condamnées est adopté.**
Le Conseil fédéral a adopté le message le 30 novembre 2012.
- ▶ **Le message portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 juillet 2012.
- ▶ **Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**
L'UE a communiqué à la Suisse neuf développements de l'acquis de Schengen sur lesquels le Conseil fédéral a dû se prononcer en 2012. La décision relevait dans tous les cas de la compétence du Conseil fédéral. La notification de la reprise à l'UE est intervenue, pour les neuf développements, dans les délais impartis.
- ▶ **Renforcement et simplification de la coopération entre les autorités de police des États membres de l'UE (Traité de Prüm) : le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure concernant l'ouverture éventuelle de négociations avec l'UE (Traité de Prüm) et les États-Unis (Prüm-like).**
L'accord sur le renforcement de la coopération dans la prévention et la lutte contre les crimes graves («Enhancing Cooperation in Preventing and Combating Serious Crime» [Prüm-like]) a été signé avec les États-Unis le 12 décembre 2012. La décision d'ouvrir des négociations avec l'UE (Traité de Prüm) doit être prise en tenant compte des priorités du Conseil fédéral en matière de politique européenne et, notamment, de la question du règlement de questions institutionnelles. La Suisse a soumis à l'UE le 18 juin 2012 des propositions concernant les modalités d'ordre institutionnel du futur accord entre la Suisse et l'UE. Le Conseil fédéral décidera en fonction des discussions qui s'ensuivront de la suite de la procédure.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé l'accord révisé entre la Suisse, et l'Autriche et le Liechtenstein en matière de coopération policière.**
L'accord de police révisé a été approuvé par le Conseil fédéral le 23 mai 2012 et signé par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga le 4 juin 2012 à Vaduz. Il n'a pas été possible de soumettre le message au Conseil fédéral pendant l'exercice sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de l'évaluation de l'accord de coopération policière avec l'Italie et, le cas échéant, décidé d'un développement de cet accord.**

Après audition des cantons, le Conseil fédéral a attribué le 31 octobre 2012 le mandat de négociation en vue de la révision de l'accord du 10 septembre 1998 relatif à la coopération entre les autorités de police et de douane.

Objectif 4: Cohésion sociale*

Atteint

- ▶ **La consultation sur une réglementation du droit relatif à l'entretien et à la garde des enfants (révision partielle du code civil) est ouverte.**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 4 juillet 2012.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé, un an au plus après la votation populaire sur le contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun», de la suite de la procédure concernant la révision de la loi sur les loteries et des adaptations éventuelles de la législation sur les maisons de jeu.**

Après que la Confédération, les cantons, le comité d'initiative et d'autres acteurs ont élaboré ensemble un contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun», le comité a retiré son initiative. Le peuple et les cantons ont accepté le contre-projet le 11 mars 2012. Il est prévu que le Conseil fédéral décide de la suite de la procédure avant le mois de mars 2013, donc dans le délai prévu d'un an.

Objectif 5: Institutions de l'État

Atteint

- ▶ **Le message relatif à l'initiative populaire «Élection du Conseil fédéral par le peuple» est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 avril 2012.

- ▶ **Transformation de l'Office fédéral de métrologie (METAS) en Institut fédéral de métrologie: le nouvel institut est prêt à fonctionner.**

Pour préparer la transition de l'Office fédéral de métrologie (METAS) à l'Institut fédéral de métrologie (METAS), le Conseil fédéral a, en cours d'année, nommé les membres du Conseil de l'institut et approuvé les objectifs stratégiques de l'institut pour les années 2013 à 2016. Il a également approuvé l'ordonnance sur l'Institut fédéral de métrologie, de même que l'ordonnance du 24 octobre 2012 de METAS relative à son personnel et le contrat d'affiliation pour la caisse de prévoyance de METAS. Différentes ordonnances touchant à la métrologie ont en outre été adaptées formellement pour être conformes aux nouvelles bases légales.

Objectif 6: Place économique suisse

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la révision du code des obligations (droit de la prescription) et, le cas échéant, adopté le message.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 29 août 2012. Le message n'a toutefois pas pu être adopté pendant l'exercice sous revue, sa rédaction ayant pris plus de temps que prévu en raison des différents avis critiques émis par les participants à la consultation.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Conditions permettant la mise en œuvre du rapport sur l'armée 2010

En majeure partie atteint

- ▶ **Les concepts nécessaires à la mise en œuvre du rapport sur l'armée sont élaborés en tenant compte des valeurs de référence et des directives du Parlement.**

Les valeurs de référence et les directives concernant la mise en œuvre du rapport sur l'armée ont été adaptées au plafond des dépenses par le Conseil fédéral. Un rapport général comprenant les concepts de détail relatifs à la mise en œuvre du rapport sur l'armée a été rédigé. Les concepts de stationnement et de transfert n'ont toutefois pas pu être finalisés en raison des adaptations apportées aux directives.

- ▶ **Les valeurs de référence et les directives du Parlement concernant le rapport sur l'armée 2010 ont été prises en considération dans la planification de l'armée, de l'armement et des biens immobiliers, ainsi que dans le message sur l'immobilier et dans le cadre de l'acquisition de l'avion destiné à remplacer partiellement le Tiger.**

Les valeurs de référence et les directives concernant la mise en œuvre du rapport sur l'armée, adaptées par le Conseil fédéral, ont été prises en compte dans les planifications mentionnées, le message sur l'immobilier ainsi que dans le message sur l'acquisition de l'avion de combat Gripen.

Objectif 2: Planification des engagements de l'armée*

Atteint

- ▶ **Le message relatif aux arrêtés fédéraux sur les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles est adopté.**

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 2 mars 2012.

- ▶ **Le message relatif à l'engagement de l'armée en service d'appui dans le cadre de la sécurité du «World Economic Forum» (WEF) de 2013 à 2015 est adopté.**

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 22 février 2012.

Objectif 3: Application des mesures d'amélioration dans le domaine informatique du DDPS (TIC DDPS)

Atteint

- ▶ **Les coûts d'exploitation TIC ont affiché une baisse ; la stratégie TIC est élaborée et les processus de gestion nouvellement définis ont été établis.**

Les coûts d'exploitation TIC ont été réduits. La stratégie TIC de la Défense a été élaborée et approuvée en mars 2012. Les nouveaux processus de gestion TIC de la Défense ont été établis.

Objectif 4: Stratégie de la Confédération contre les cybermenaces

Atteint

- ▶ **Le rapport pour un concept de sécurité national en matière de cyberdéfense est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques le 27 juin 2012.

- ▶ **L'application des mesures ordonnées dans le cadre du concept de sécurité national en matière de cyberdéfense a commencé comme prévu.**

Une unité de pilotage de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques a été créée au Département fédéral des finances (DFF). La mise en œuvre est du ressort du DFF.

Objectif 5: Stratégie «Protection de la population et de la protection civile 2015+» et réseau national de sécurité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport sur la protection de la population et la protection civile 2015+ a été approuvé et traité par les Chambres fédérales.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 9 mai 2012. Les Commissions de la politique de sécurité ont toutes deux débattu à ce sujet.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport concernant l'état des travaux dans le cadre de l'analyse nationale des dangers «Risques Suisse».***

L'analyse nationale des dangers «Risques Suisse» a été, en accord avec le chef du DDPS, préparée à l'Office fédéral de la protection de la population, puis menée par l'état-major fédéral ABCN et les cantons. Le Conseil fédéral a été informé de cette nouvelle orientation donnée au projet le 31 octobre 2012.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris position au sujet de la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques (PIC) et a décidé quelles autres mesures doivent être prises dans ce domaine.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 27 juin 2012 et l'Office de la protection de la population ainsi que les instances compétentes à l'échelon des cantons et de la Confédération ont été chargés de la mise en œuvre.

- ▶ **Le document consensuel établi dans le cadre de la protection ABC est approuvé.**

Un document consensuel contenant 26 recommandations a été adopté. On a renoncé à remettre un rapport final au Conseil fédéral afin d'éviter les doublons avec les mesures décidées par le Conseil fédéral sur la base présentée par le groupe de travail interdépartemental chargé d'examiner les mesures de protection applicables en Suisse en cas d'urgence suite à des événements extrêmes (IDA NOMEX).

- ▶ **Le réseau national de sécurité (RNS) est développé et consolidé. Le délégué de la Confédération et des cantons a commencé ses activités.**

Les structures du réseau national de sécurité (RNS) sont établies et le bureau est opérationnel. Le délégué de la Confédération et des cantons est entré en fonction le 1er juillet 2012.

Objectif 6: Loi sur l'encouragement du sport

Atteint

- ▶ **La loi sur l'encouragement du sport et les ordonnances d'exécution sont entrées en vigueur.**

La loi sur l'encouragement du sport et les ordonnances d'exécution sont entrées en vigueur le 1er octobre 2012.

Objectif 7: Candidature aux Jeux olympiques d'hiver 2022

Atteint

- ▶ **Le groupe interdépartemental de travail, dirigé par l'Office fédéral du sport, a analysé les conditions générales d'une éventuelle candidature de la Suisse et a fourni une appréciation à l'intention du Conseil fédéral.**

Un rapport de faisabilité a été élaboré et évalué par le groupe interdépartemental de travail à l'attention du Conseil fédéral. Le message relatif à la contribution de la Confédération aux Jeux olympiques d'hiver 2022 en Suisse a été approuvé par le Conseil fédéral le 21 novembre 2012.

Objectif 8: Loi sur les services de renseignement (LSRe)

Non atteint

▶ **Le message relatif à la loi sur les services de renseignement (LSRe) est adopté.***

Les travaux relatifs à la loi sur les services de renseignement (LSRe) ont pris du retard en raison de la complexité de la problématique.

Objectif 9: Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure II (LMSI II)

Atteint

▶ **Les mesures nécessaires à l'application de la LMSI II (adaptation des ordonnances, directives et prescriptions administratives) sont prises et approuvées par le Conseil fédéral.**

Les mesures nécessaires à l'application de la LMSI II ainsi que les adaptations des ordonnances d'exécution y relatives sont entrées en vigueur le 16 juillet 2012.

Objectif 10: Rapport concernant le système d'information «Sécurité intérieure» (ISIS)

Atteint

▶ **Les mesures à prendre au vu du rapport ISIS sont mises en œuvre.**

La Délégation des commissions de gestion a publié en 2010 son rapport sur le traitement des données dans le système d'information relatif à la protection de l'Etat ISIS. Les données mises en évidence dans ce rapport et qui nécessitaient un examen général en profondeur, ont pu être entièrement mises à jour jusqu'au 5 décembre 2012.

Département des finances

Objectif 1: Optimiser le pilotage et la direction des TIC au niveau de la Confédération³

En majeure partie atteint

► **Pilotage stratégique de l'informatique au niveau de la Confédération par le Conseil fédéral sur la base de la stratégie TIC qu'il a adoptée et de la gestion de portefeuille et du contrôle de gestion stratégiques qui en sont dérivés.***

Le 9 décembre 2011, le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale (OIAF) ainsi que la stratégie TIC de la Confédération pour les années 2012–2015. L'OIAF est entrée en vigueur au 1er janvier 2012. Le plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie TIC 2012–2015 a été adopté par le Conseil fédéral le 28 mars 2012. En outre, ce dernier a décidé pour la première fois le 28 mars 2012 de la répartition des ressources venant de la croissance des TIC pour l'exécution du budget 2012 et pour le budget 2013 / plan financier 2014–2016 et a adopté le 27 juin 2012 les nouveaux concepts relatifs à la gestion financière dans le domaine des TIC. Enfin, le 30 novembre 2012, le Conseil fédéral a adopté le concept «controlling stratégique des TIC» et a chargé le DFF de lui soumettre désormais au moins une fois par an un rapport de controlling stratégique portant sur les TIC. Par ailleurs, le Conseil fédéral a traité en 2012 d'autres questions stratégiques liées aux TIC (en particulier à la sécurité des TIC, à l'amélioration de la gestion des projets TIC, à la gestion électronique des affaires ou au pilotage de la fourniture de prestations TIC).

³ Cet objectif implique que le projet de juillet 2011 concernant la nouvelle ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale (OIAF) soit adopté d'ici à la fin de 2011 sans subir de modifications fondamentales. Cet objectif est en outre lié à la stratégie de l'administration fédérale en matière de TIC pour la période 2012 à 2015, qui sera soumise d'ici décembre 2011 au Conseil fédéral pour adoption.

- ▶ **Gestion par le DFF (UPIC) des actuelles prestations TIC interdépartementales en tant que services standard. Définition par le DFF (UPIC) d'autres services standard TIC, conformément à la stratégie de l'administration fédérale en matière de TIC, ainsi que leurs modèles de marché, qu'il soumettra au Conseil fédéral pour décision.**

En adoptant le 9 décembre 2011 la stratégie de l'administration fédérale en matière de TIC 2012–2015, le Conseil fédéral a également précisé que les prestations TIC jusque-là interdépartementales seraient gérées en tant que services standard. Il s'agit de services centraux de télécommunications ainsi que de premiers services pour la sécurité et l'infrastructure de base des TIC. Depuis le 1er janvier 2012, ces services sont placés sous la direction opérationnelle de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération. C'est également le 9 décembre 2011 que le Conseil fédéral a décidé que, par principe, les prestations TIC suivantes seraient fournies en tant que services standard: la bureautique, d'autres services d'infrastructure et de sécurité, les services de vérification d'adresses, l'«Enterprise Service Bus», les services de formulaires, les services d'identification et de gestion des accès, les services d'infrastructure des portails ainsi que les services de recherche. Le 14 décembre 2012, le Conseil fédéral a adopté le modèle de marché pour le service standard de la transmission des données. Le modèle de marché pour le service standard bureautique / UCC (Unified Communication and Collaboration) / communication orale a été discuté au Conseil informatique de la Confédération en octobre 2012 et à la Conférence des secrétaires généraux en novembre 2012. Il n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral pendant l'année sous rapport, comme envisagé, parce que la mise au net au sein de l'administration a pris plus de temps que prévu.

Objectif 2: Programme de bureautique de la Confédération

Atteint

- ▶ **Mettre en place le poste de travail standardisé dans tous les départements et à la Chancellerie fédérale d'ici à la mi-2012 et achever par conséquent le programme de bureautique de la Confédération.**

Le poste de travail standardisé a été introduit au plus tard en septembre 2012 dans toutes les unités administratives de l'administration fédérale centrale et l'organisation de programme à l'UPIC a été dissoute. Les objectifs ont été pleinement atteints en respectant les délais et en restant légèrement en dessous du budget.

- ▶ **Adopter la stratégie bureautique pour les années 2012 à 2016.**

La stratégie bureautique a été adoptée le 4 septembre 2012 par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération après consultation du Conseil informatique de la Confédération.

Objectif 3: Stratégie suisse de cyberadministration⁴

Atteint

- ▶ **Fixation par le comité de pilotage de la cyberadministration suisse d'un plan d'action visant à encourager de manière ciblée des projets de cyberadministration ayant de larges retombées à tous les niveaux de l'Etat fédéral. Mettre en œuvre les premières mesures.***

La convention-cadre de droit public renouvelée fin 2011 qui porte sur la collaboration en matière de cyberadministration contient en tant que nouvel instrument de mise en œuvre un plan d'action qui vise à accélérer la réalisation de la stratégie de cyberadministration en Suisse à partir de 2012. Ce plan d'action comporte des mesures spécifiques pour une sélection de projets assortis de priorités. Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a adopté le concept de mise en œuvre du plan d'action 2012–2015 le 5 avril 2012. C'est également le 5 avril 2012 que le comité de pilotage a décidé d'une première tranche, et le 15 juin 2012 d'une deuxième tranche, du plan d'action 2012 comprenant des mesures pour un total de neuf projets prioritaires. Pour le plan d'action 2013, le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a fixé les premières mesures dès le 24 octobre 2012. Les mesures soutenues dans le cadre du plan d'action 2012 ont été mises en œuvre.

- ▶ **Exercice d'un rôle renforcé en matière de cyberadministration par la Confédération, qui décidera davantage de conditions générales et de directives concernant la mise en œuvre de la cyberadministration dans l'ensemble de la Suisse. La Confédération fera avancer les projets prioritaires de la stratégie nationale, pour lesquels elle est responsable.**

Outre les mesures décidées dans le plan d'action, qui sont soutenues par des contributions financières d'un volume total de 2,4 millions de francs par an, pris en charge paritairement par la Confédération et par les cantons, le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a inclus plusieurs nouveaux projets dans la liste des projets prioritaires. La majorité de ces projets sera réalisée sous la houlette de la Confédération. Ainsi, entre autres, le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a adopté le 24 octobre 2012 la stratégie Cloud-Computing des autorités suisses élaborée par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération et l'a chargée de la réaliser. Par ailleurs, le 29 août 2012, le Conseil fédéral a chargé le DFJP, dans le cadre de la stratégie suisse en matière de cyberadministration, de réaliser un projet prioritaire portant sur «l'organisation et le financement d'infrastructures nationales de base dans le domaine de la cyberadministration». Ce projet a pour but de créer une organisation dirigée conjointement par la Confédération et par les cantons qui soutienne les projets d'infrastructure menés à différents échelons étatiques et qui garantisse leur financement et leur exploitation durable. Par ailleurs, d'autres étapes de réalisation importantes ont pu être franchies, en particulier dans les projets «vote électronique», «facturation / traitement des paiements électroniques» et «infrastructure nationale de données géographiques», qui sont dirigés par la Confédération.

⁴ Cet objectif implique que le projet de juin 2011 concernant la nouvelle convention-cadre entre la Confédération et les cantons soit adopté d'ici à la fin de 2011 sans subir de modifications fondamentales.

Objectif 4: Garantir l'attrait et la stabilité de la place financière suisse

En majeure partie atteint

- ▶ **Examen par le Conseil fédéral de l'état de la mise en œuvre des 25 mesures de la stratégie en matière de place financière et fourniture d'informations à ce sujet durant le deuxième semestre de 2012.***

Le compte-rendu relatif à l'avancement de la mise en œuvre des 25 mesures de la stratégie en matière de place financière fait partie du rapport sur la politique de la Confédération concernant les marchés financiers. Le Conseil fédéral a approuvé ce rapport le 19 décembre 2012 et a diffusé des informations à cet égard.

- ▶ **Mettre en vigueur d'ici à la mi-2012 les ordonnances liées au projet de loi TBTF (renforcement de la stabilité du secteur financier), à savoir l'ordonnance sur les fonds propres et l'ordonnance sur les banques.***

Le Conseil fédéral a adopté le 1^{er} juin 2012 le message relatif à l'arrêté fédéral concernant l'approbation des modifications de l'ordonnance sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres. Le Parlement a approuvé ces modifications lors de sa session d'automne 2012. Elles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2013. La liquidité des banques est réglée par la nouvelle ordonnance sur les liquidités qui a été adoptée par le Conseil fédéral le 30 novembre 2012. Dans le même temps, celui-ci a soumis au Parlement avec un message la partie de l'ordonnance qui concerne les banques d'importance systémique.

- ▶ **Achever d'ici à la fin de 2012 les travaux déjà lancés de mise en œuvre de «Bâle III» dans le domaine des fonds propres.***

Le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur les fonds propres le 1^{er} juin 2012 et a ainsi mis en application les critères de Bâle III. L'ordonnance totalement révisée est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

- ▶ **Mettre au point un mécanisme d'analyse et d'observation précoces, afin de renforcer les capacités de détection précoce des crises et de la résistance aux crises.**

Le mécanisme est aujourd'hui en fonction et régulièrement mis à jour. Il se compose de trois éléments : 1) l'analyse des chiffres clés de la place financière suisse 2) l'analyse et le suivi des évolutions des marchés et des réglementations sur les places financières concurrentes et 3) l'analyse mensuelle des indicateurs conjoncturels et de marché internationaux y compris une analyse thématique d'actualité.

- ▶ **Engager avec de nouveaux Etats des négociations concernant un impôt à la source et un meilleur accès au marché pour les prestataires suisses de services financiers.***

Le 29 août 2012, le Conseil fédéral a adopté un mandat relatif aux négociations avec l'Italie d'un accord d'imposition à la source dans le cadre d'un dialogue sur les questions fiscales et financières. Un mandat similaire a été adopté le 7 novembre 2012 pour des négociations avec la Grèce. Des discussions exploratoires ont eu lieu avec d'autres Etats intéressés.

► **Poursuite de la mise en œuvre de la politique suisse en matière d'échange d'informations.***

Le 13 mars 2009, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse reprendrait et appliquerait la norme internationale en matière d'assistance administrative. La mise en œuvre de cette décision s'est poursuivie en 2012 avec l'adoption de la loi sur l'assistance administrative en matière fiscale par les Chambres fédérales lors de la session d'automne 2012, le début de négociations par le DFF d'accords d'échange d'informations en matière fiscale (Tax Information Exchange Agreement, TIEA) (sur la base de l'arrêté fédéral du 4 avril 2012) et la poursuite de l'adaptation de la clause d'assistance administrative dans les conventions de double imposition par le DFF. Néanmoins, des actions demeurent nécessaires aussi longtemps que l'identification des propriétaires de titres au porteur n'est pas assurée, qu'en cas exceptionnel, les informations ne peuvent pas être transmises sans la notification de la personne concernée et que la plupart des accords ne répondent pas encore à la norme de l'OCDE relative à l'établissement de l'assistance administrative. Le Conseil fédéral a déjà engagé des mesures correspondantes dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du GAFI sur l'identification des propriétaires, et une adaptation de la loi sur l'assistance administrative en matière fiscale est en préparation.

Objectif 5: Renforcer l'attrait et la crédibilité du système fiscal suisse*

Partiellement atteint

► **Ouverture par le Conseil fédéral de la consultation sur la 3^e réforme de l'imposition des entreprises.**

La consultation n'a pas pu être ouverte pendant l'année sous rapport parce que la réforme présente un rapport étroit avec les développements internationaux, notamment le dialogue avec l'UE sur les questions relatives à l'imposition des entreprises.

► **Les pourparlers avec l'UE sur certains aspects de la fiscalité des entreprises («ring fencing») se sont poursuivis et ont été développés.**

Le 4 juillet 2012, le Conseil fédéral a adopté le mandat relatif au dialogue avec l'UE sur les régimes fiscaux des entreprises, après que les commissions parlementaires compétentes ainsi que les cantons ont déclaré leur accord. Depuis lors, plusieurs rencontres avec l'UE ont eu lieu. L'accent de ces entretiens porte sur les régimes fiscaux, qui contiennent un «ring fencing» (traitement différent des revenus nationaux et étrangers), ainsi que sur les mesures fiscales de défense de l'UE et de ses Etats membres contre la Suisse.

► **En cas de demande de l'UE en ce sens, des pourparlers ont été entamés sur une éventuelle révision de la fiscalité de l'épargne.**

Le Conseil ECOFIN n'a pas encore adopté de mandat de négociation pour l'adaptation de l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec la Suisse. La Commission de l'UE ne s'est donc pas encore adressée à la Suisse à cet égard.

- ▶ **Ouvrir la procédure de consultation sur la suppression de la discrimination fiscale des couples mariés et l'instauration de relations équilibrées entre les charges fiscales grevant les couples mariés et les familles.**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 29 août 2012.

- ▶ **Ouvrir la procédure de consultation sur la révision du droit pénal suisse en matière fiscale.**

La consultation n'a pas pu être ouverte dans l'année sous rapport parce que les travaux sur le projet ont pris du retard. Le 21 septembre 2012, le Conseil fédéral a officiellement annoncé la réforme et défini les paramètres du projet de consultation. Il a chargé le DFF d'élaborer le projet d'ici le printemps 2013.

Objectif 6: Consolider l'influence de la Suisse au sein des institutions multilatérales (G20, institutions de Bretton Woods) et développer la mise en réseau politique dans le domaine financier*

Atteint

- ▶ **Prendre les décisions relatives au renforcement du groupe de vote suisse au sein du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale.**

Dans le cadre de l'augmentation extraordinaire des ressources du FMI décidée en avril 2012, la Suisse a accordé une contribution de USD 10 milliards, sous réserve de l'accord du Parlement. Le protocole d'accord avec la Pologne, qui régit la collaboration future et la rotation au conseil d'administration du Fonds monétaire international, a été signé en avril 2012 par la cheffe de Département du DFF et par le ministre polonais des Finances ainsi que par le gouverneur de la banque centrale de Pologne. Le schéma de rotation s'appliquera dès l'entrée en vigueur de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010. Le siège au comité ministériel (CFMI) du FMI demeurera alors à la Suisse. Dès que la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI entrera en vigueur, l'accord prévoit, également du côté de la Banque mondiale, la négociation d'un schéma de rotation entre la Suisse et la Pologne. Le «mémoire sur la composition», qui établit les principes et les modalités de la collaboration au sein du groupe de vote suisse, a été adopté par tous les pays membres du groupe en septembre 2012. Dans l'optique du renforcement du groupe de vote, la Suisse prend dûment en compte les intérêts des pays membres, également dans le cadre de son programme de politique étrangère et de ses contacts bilatéraux.

- ▶ **Renforcer la position de la Suisse au sein du Conseil de stabilité financière (CSF).**

La Suisse est représentée par le DFF au «comité permanent du budget et des ressources» récemment créé par le CSF. La Suisse a renforcé de façon ciblée sa participation aux groupes de travail du CSF (direction du «réseau de la surveillance de la mise en œuvre» du CSF par le DFF, siège occupé par le DFF dans les groupes de travail consacrés aux produits dérivés hors bourse, au «Legal Entity Identifier» et au système bancaire parallèle).

► **Autorisation par le Conseil fédéral de l'ouverture de nouveaux dialogues avec d'importants pays du G20.**

Un protocole d'accord avec l'Australie a été signé en avril 2012 (décision du Conseil fédéral du 18.1.2012), un autre avec le Brésil en mai 2012 (décision du Conseil fédéral du 4.4.2012) et un troisième avec la Turquie en octobre 2012 (décision du Conseil fédéral du 5.9.2012).

Objectif 7: Renforcer l'intégrité du système financier*

Atteint

► **Evaluation par le Conseil fédéral de partenaires supplémentaires pour un accord d'imposition à la source et, le cas échéant, ouverture de négociations.**

Le 29 août 2012, le Conseil fédéral a adopté un mandat relatif aux négociations avec l'Italie d'un accord d'imposition à la source dans le cadre d'un dialogue sur les questions fiscales et financières. Un mandat similaire a été adopté le 7 novembre 2012 pour des négociations avec la Grèce. Des discussions exploratoires ont eu lieu avec d'autres Etats intéressés.

► **Octroi par le Conseil fédéral du mandat d'approbation des résultats des négociations concernant les recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI).**

Le 18 avril 2012, le Conseil fédéral a pris connaissance des recommandations partiellement révisées du GAFI en matière de lutte internationale contre la criminalité financière et les a approuvées. C'est également le 18 avril 2012 que le Conseil fédéral a approuvé le mandat 2012–2020 du GAFI qui a ensuite été adopté à la session de printemps du FMI.

► **Elaborer un projet de loi sur la mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI, mentionnant notamment les délits fiscaux en tant qu'infractions préalables au blanchiment d'argent et l'instauration de mesures visant à créer la transparence en ce qui concerne les sociétés anonymes (actions au porteur).**

Le 18 avril 2012, le Conseil fédéral a institué un groupe de travail interdépartemental dirigé par le DFF. Celui-ci a pour mission de faire des propositions pour mettre en œuvre les recommandations révisées du GAFI et élaborer un projet de consultation pour le début de 2013. A fin 2012, le texte de loi était disponible sous forme de projet; les travaux suivent leur cours comme prévu.

Objectif 8: Préserver l'équilibre budgétaire

Partiellement atteint

► **Prise d'une décision de principe par le Conseil fédéral concernant les priorités en matière de dépenses pour les huit à dix prochaines années.***

Lors de l'examen approfondi de l'objectif, il s'est avéré avantageux de combiner la fixation de nouvelles priorités en matière de politique des dépenses avec l'élaboration du prochain plan de législature, afin d'aboutir à une meilleure harmonisation entre la planification sectorielle et la planification financière. C'est pourquoi l'idée d'une révision fondamentale du profil de priorités a été abandonnée. Néanmoins, comme les taux de croissance visés définis dans le réexamen des tâches pour les années 2008–2015 sont arrivés au terme de leur durée de validité, le DFF (AFF) a élaboré en 2012 un scénario dit «no policy change» pour les années 2014–2018, qui présente une perspective de développement du budget sur cinq ans. Début 2013, on en fera découler des aides à la planification pour les années 2017 et 2018 dans le cadre du bilan de la politique financière.

Objectif 9: Développer la gestion administrative axée sur les résultats

Atteint

► **Définir les détails du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NGA) dans une mesure telle qu'il puisse être soumis au Conseil fédéral durant le premier trimestre de 2013.**

Le comité de pilotage a approuvé le concept détaillé le 15 novembre 2012.

Objectif 10: Réformer le système fiscal dans un sens écologique

Non atteint

► **Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur la réforme fiscale écologique (en réponse à la mo. Studer 06.3190).***

Le rapport n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral en 2012 comme prévu. Les importants examens préalables requis ont permis d'identifier dans divers domaines des incitations inopportunes dans l'utilisation durable des ressources naturelles. On ne voit cependant pas se dégager d'ensemble utile de mesures susceptible de constituer un projet autonome. Cela tient aussi aux décisions relatives à la nouvelle stratégie énergétique 2050 – notamment la réforme fiscale écologique – par le biais de laquelle toutes les questions liées à l'énergie doivent être intégrées à un train de mesures exhaustif distinct. Il est donc prévu de renoncer à élaborer un projet. Le rapport sur l'écologisation du système fiscal est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil fédéral pour adoption.

Objectif 11: Messages concernant des initiatives populaires et rapports en réponse à des postulats*

Partiellement atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message concernant l'initiative populaire «Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfant».**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 juillet 2012.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de l'initiative populaire «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration».**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 14 septembre 2012.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur l'imposition duale du revenu (en réponse au postulat Sadis 06.3042).**

Le rapport n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral en 2012 comme prévu parce que les priorités ont dû être déplacées. Le rapport sur la «simplification de l'imposition du revenu» publié en octobre 2010 par l'Administration fédérale des contributions présente les arguments qui plaident en faveur d'une imposition duale du revenu. Par ailleurs, diverses questions relatives à la mise en œuvre d'un impôt libératoire sur la fortune mobilière privée ont été traitées (principe du débiteur par opposition au principe de l'agent payeur, intégration dans le système fédéraliste suisse, aménagement de l'objet fiscal, montant du taux d'imposition libératoire, aspects constitutionnels et aspects de justice fiscale). En liaison avec ce postulat se pose également la question d'un passage au principe de l'agent payeur dans le cadre de la politique du Conseil fédéral envers les marchés financiers.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur les pertes fiscales en cas d'exemption des jeunes entreprises développant des innovations (en réponse au postulat Darbellay 09.3935).**

Le rapport n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral en 2012 comme prévu. Son élaboration prend plus de temps qu'anticipé en raison de difficultés méthodologiques.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur les incitations fiscales visant à soutenir la recherche et le développement (en réponse au postulat de la CER-N 10.3894).**

Le rapport n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral en 2012 comme prévu, bien que les travaux soient déjà avancés. Le mandat d'examen portant sur les mesures fiscales dans le domaine de la recherche et du développement présente un rapport très étroit avec la réforme prévue de l'imposition des entreprises III ainsi qu'avec le dialogue en cours avec l'UE sur l'imposition des entreprises. Dans ce contexte, les travaux sur le postulat de la CER-N doivent être coordonnés avec ceux portant sur la réforme de l'imposition des entreprises III.

Objectif 12: Renouvellement du mandat de prestations de l'OFIT

Atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du mandat de prestations GMEB de l'OFIT pour la période 2013 à 2015.**

Le Conseil fédéral a adopté le mandat de prestations le 7 décembre 2012.

Objectif 13: Mise en œuvre de la «stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2011 à 2015»*

En majeure partie atteint

- ▶ **Instaurer la gestion standardisée du temps de travail du personnel de la Confédération.**

La solution standard SAP Personal Time est instaurée dans tous les départements à l'exception du DETEC et de certaines parties du DFJP. Ces deux départements introduiront la solution standard au 1^{er} janvier 2014 en raison de leur planification interne.

- ▶ **Effectuer le changement des bases techniques en matière de prévoyance professionnelle du personnel de la Confédération.**

Le changement de bases dans la prévoyance professionnelle du personnel de la Confédération a été achevé au 1^{er} juillet 2012 et le taux de conversion à 65 ans a été abaissé de 6,53 à 6,15 pour cent. Par décision du 18 mai 2011, le Conseil fédéral avait décidé de mesures d'accompagnement pour le personnel de la Confédération, afin de maintenir dans une large mesure le niveau des prestations malgré l'abaissement du taux de conversion. PUBLICA a adressé aux assurés avant et après le changement de bases un certificat personnel les informant des prestations individuelles auxquelles ils ont droit.

- ▶ **Définir les exigences de base envers les cadres de l'administration fédérale et planifier la mise en œuvre du développement des cadres.**

Les exigences de base envers les cadres ont été élaborées et adoptées par la Conférence des ressources humaines de la Confédération le 23 août 2012. La formation des cadres à l'échelle de la Confédération sera adaptée au besoin au programme 2014. Un plan de mise en œuvre est en cours, qui prévoit l'élaboration d'instruments pour mettre en œuvre à l'échelle de la Confédération les exigences de base imposées aux cadres lors d'autres processus concernant le personnel.

- ▶ **Actualiser le modèle de compétences de l'administration fédérale.**

Le modèle de compétences de l'administration fédérale a été actualisé et approuvé sous sa nouvelle forme par la Conférence des ressources humaines de la Confédération le 23 août 2012. Les cartes de compétences correspondantes sont en cours d'adaptation (distribution des nouvelles cartes à l'été 2013). Un plan de mise en œuvre est en cours, qui prévoit l'élaboration d'instruments pour la mise en œuvre du modèle de compétences actualisé dans divers processus concernant le personnel.

Objectif 14: Participation de la Suisse au renforcement des contrôles effectués aux frontières extérieures de l'espace Schengen

Atteint

► **Participation de l'AFC et du Cgfr aux opérations de l'Agence européenne pour les frontières extérieures (Frontex).***

En 2012, le corps des gardes-frontières a procédé à 39 envois de spécialistes pour le soutien aux opérations Frontex. Au total, 1146 jours d'intervention ont été fournis au profit de Frontex, ce qui est nettement supérieur à l'objectif annuel de 1000 jours d'intervention.

Département de l'économie

Objectif 1: L'économie suisse est renforcée par les meilleures conditions générales possibles et poursuit sa croissance*

En majeure partie atteint

► **Les objectifs stratégiques de la politique de croissance 2012–2015 sont approuvés.**

Le 15 juin 2012, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la politique de croissance 2012–2015. Ce rapport retrace l'évolution qu'a connue l'économie suisse ces dernières années et la soumet à un examen critique. Le train de mesures en faveur de la croissance comprend treize mesures, issues du programme de la législature, qui déploient des effets dans les sept champs d'action qui présentent une importance particulière pour la prospérité économique de la Suisse. Le Département fédéral de l'économie (DFE) assurera le suivi des mesures et présentera un rapport annuel au Conseil fédéral sur l'état d'avancement du programme de réformes. Le même jour, le Conseil fédéral a pris connaissance du bilan de la politique de croissance 2008–2011.

► **La procédure de consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement du pays est ouverte.**

La procédure de consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement du pays n'est pas encore ouverte. Toutefois, le Conseil fédéral dispose des bases permettant l'ouverture de la procédure de consultation. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a travaillé, jusqu'au 31 octobre 2012, à l'élaboration d'un projet de loi et d'un rapport explicatif. La consultation des offices s'est achevée le 14 décembre 2012.

► **Le message relatif à la révision de la loi sur les cartels est approuvé.**

Le 22 février 2012, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la révision de la loi sur les cartels. Ce message propose notamment une réforme institutionnelle et un rapprochement des dispositions de droit matériel avec les règles en vigueur dans les autres pays industrialisés. Une semaine auparavant, le Conseil fédéral avait avalisé le rapport donnant suite à la motion Schweiger (M 07.3856) et examinant la nécessité d'engager des poursuites pénales contre les collaborateurs des entreprises qui participent à une entente cartellaire.

Objectif 2: Les conditions sont créées pour assurer un taux de participation au marché du travail élevé

En majeure partie atteint

- ▶ **Les mesures visant à sauvegarder des emplois et à atténuer les effets d'une récession grave à la suite d'une crise financière et monétaire internationale sont préparées et, au besoin, déployées.**

Durant l'année sous revue, le Conseil fédéral s'est plusieurs fois penché sur la situation conjoncturelle et les mesures à prendre le cas échéant. Le SECO a mis au point des mesures ciblées concernant le marché du travail afin d'être prêt à faire face à une grave récession. Toutefois, compte tenu de la bonne santé relative de l'économie, leur déploiement n'a pas été nécessaire.

- ▶ **Le projet de mise en œuvre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié est approuvé.**

Le projet a été approuvé et les travaux d'élaboration d'un document stratégique relatif à l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié ont pu commencer.

- ▶ **La loi fédérale portant modification des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes est approuvée par le Conseil fédéral.**

Le 2 mars 2012, le message concernant la loi fédérale portant modification des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes a été approuvé par le Conseil fédéral. L'adoption par les Chambres fédérales, durant la session d'été 2012, de nouvelles dispositions légales permet de combler les lacunes des mesures d'accompagnement. Elles visent notamment à renforcer la lutte contre l'indépendance fictive des prestataires de services étrangers. Le Conseil fédéral a décidé de fixer au 1^{er} janvier 2013 l'entrée en vigueur partielle de la loi.

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur la formation continue est approuvé.***

La procédure de consultation relative à l'avant-projet de loi fédérale sur la formation continue s'est déroulée de la mi-novembre 2011 à la mi-avril 2012. Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 28 juin 2012, des résultats de la procédure de consultation et a chargé le DFE de l'élaboration du message correspondant.

Le dossier a été retardé par l'harmonisation du catalogue des compétences de base des adultes entre le Département fédéral de justice et police (DFJP) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), et par l'examen approfondi des relations entre la législation de base et la législation spéciale dans la perspective de l'adaptation de la législation spéciale relevant du droit fédéral.

Objectif 3: Le développement de la stratégie économique extérieure se poursuit

En majeure partie atteint

► **La stratégie économique extérieure de la Suisse est approfondie et approuvée dans le cadre du rapport sur la politique économique extérieure 2011.***

Le Conseil fédéral a précisé la stratégie économique extérieure dans le chapitre introductif du rapport sur la politique économique extérieure 2011.

Il entend renforcer la position économique de la Suisse dans le monde selon quatre axes, à savoir le *renforcement de la réglementation internationale*, notamment de l'OMC et du FMI; la *participation de la Suisse aux principaux forums* pour qu'elle soit entendue, qu'elle puisse s'investir et que son engagement soit perçu comme une plus-value par les autres pays; la *dynamisation de la voie bilatérale avec l'UE* par la conclusion de nouveaux accords et la résolution des questions ouvertes selon une approche globale coordonnée, incluant les aspects institutionnels, et le *développement du réseau d'accords bilatéraux avec des pays tiers*, principalement en Asie, avec les Etats de la CEI et en Amérique latine.

► **La politique de libre-échange est intensifiée par l'extension et la consolidation du réseau d'accords de libre-échange, entre autres:***

Les accords de libre-échange AELE avec l'Ukraine, le Monténégro, ainsi qu'avec Hong Kong (Chine) sont entrés en vigueur en 2012. La Suisse dispose donc actuellement, outre la Convention AELE et l'accord de libre-échange avec l'UE, d'un réseau de 26 accords de libre-échange en vigueur avec 35 partenaires en dehors de l'UE.

Les négociations avec la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan se sont poursuivies lors de 17 cycles de négociations et de nombreuses autres rencontres. Celles avec les Etats d'Amérique centrale et la Bosnie et Herzégovine touchent au but. Par ailleurs, en 2012, des négociations de libre-échange ont été engagées avec le Vietnam et initiées avec la Malaisie.

► **L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde est signé et le message s'y rapportant est approuvé.***

L'accord de libre-échange n'a pas pu être signé comme prévu avant la fin de 2012 et le message correspondant n'a pas pu être approuvé compte tenu du retard enregistré dans les négociations. Cela tient aux propositions insuffisantes de l'Inde en matière d'accès au marché pour les biens et les services et au lien direct existant entre les négociations AELE-Inde et les négociations UE-Inde menées parallèlement.

► **Les négociations sur un accord bilatéral de libre-échange entre la Suisse et la Chine sont à un stade avancé.***

Globalement, les négociations avec la Chine ont bien progressé. Des travaux complémentaires s'avèrent toutefois nécessaires, notamment dans les domaines de la réduction des droits de douane (produits industriels et agricoles), des règles d'origine, des services, de la protection de la propriété intellectuelle, du commerce et du développement durable.

- ▶ **Les négociations concernant les accords de libre-échange entre l'AELE et les Etats de l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan et entre l'AELE et l'Indonésie sont à un stade avancé.***

Malgré des progrès, ces deux négociations ont connu des retards. Cela tient aux divergences avec l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan en matière de services et d'investissements et, dans le cas de l'Indonésie, au contexte difficile en termes de politique intérieure.

- ▶ **La protection des investissements suisses à l'étranger est renforcée par la renégociation d'accords bilatéraux de promotion et de protection réciproque des investissements.**

Un nouvel accord de promotion et de protection réciproque des investissements a été signé le 16 octobre 2012 avec la Tunisie. Par ailleurs, les négociations en cours avec l'Indonésie, la Russie et la Géorgie ont été poursuivies et de nouvelles négociations ont été amorcées avec la Malaisie.

Objectif 4: Les relations de la Suisse avec l'UE sont renforcées

Partiellement atteint

- ▶ **Les négociations prévues avec l'UE sont engagées dans la mesure du possible.***

Le 15 juin 2012, le Conseil fédéral a approuvé les principes applicables aux questions institutionnelles, qui concernent, entre autres, l'homogénéité de l'application et de l'interprétation des dispositions fixées dans les accords bilatéraux, le développement du droit, la surveillance de l'application et le règlement des différends. Le 18 juin, la présidente de la Confédération a fait part par courrier de ces propositions au président de la Commission européenne. Dans sa réponse du 21 décembre 2012, José Manuel Barroso a reconnu les efforts consentis par la Suisse pour apporter une solution aux questions institutionnelles, tout en se montrant critique sur plusieurs points des propositions helvétiques. L'UE est disposée à poursuivre le dialogue avec la Suisse en vue de resserrer les relations bilatérales.

- ▶ **Les négociations dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé se sont poursuivies.***

Les négociations sont restées au point mort en 2012, en raison des questions institutionnelles à régler. Les contacts ont cependant été maintenus à l'échelon technique.

- ▶ **Les négociations dans le domaine de l'énergie se sont poursuivies.**

En 2012, les négociations se sont principalement poursuivies à l'échelon technique. Comme convenu le 20 mars 2012 entre la présidente de la Confédération Eveline Widmer-Schlumpf et le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, la Suisse a transmis, le 18 juin 2012, des propositions concernant la forme institutionnelle future de la voie bilatérale, lesquelles pourraient être concrétisées dans un accord sur l'électricité.

- ▶ **Les négociations concernant la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH et CLP) ont été entamés.***

L'UE fait dépendre l'approbation d'un mandat de négociation de la résolution des questions institutionnelles.

L'adaptation du droit suisse régissant les produits chimiques a été prise en mains. Le 8 novembre 2012, le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) et l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) pour les harmoniser avec le développement de la législation européenne. Ces deux ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2012.
- ▶ **Les négociations relatives à la participation de la Suisse au système de navigation par satellite GNSS (GALILEO/EGNOS) se sont poursuivies.***

Les deux cycles de négociations officielles qui ont eu lieu en 2012 ont permis de clore les négociations à l'échelon technique.
- ▶ **Les négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) se sont poursuivies.***

Les négociations relatives à la liaison des systèmes d'échange de droits d'émission de la Suisse et de l'UE ont été entamées en mars 2011. Le 3^e cycle de négociations s'est tenu en octobre 2012.
- ▶ **Le message concernant l'accord bilatéral de coopération entre la Suisse et l'UE en matière de concurrence est approuvé.***

Les négociations en vue de la conclusion d'un accord bilatéral de coopération Suisse-UE en matière de concurrence ont été achevées en 2012. Le texte de l'accord fait actuellement l'objet de consultations internes auprès des deux parties contractantes, raison pour laquelle le message n'est pas encore approuvé.
- ▶ **Les pourparlers avec l'UE sur certains aspects de la fiscalité des entreprises («ring fencing») se sont poursuivis et ont été développés.***

Le 4 juillet 2012, le Conseil fédéral a adopté le mandat relatif au dialogue avec l'UE sur les régimes fiscaux des entreprises, après que les commissions parlementaires compétentes ainsi que les cantons ont déclaré leur accord. Depuis lors, plusieurs rencontres avec l'UE ont eu lieu. L'accent de ces entretiens porte sur les régimes fiscaux, qui contiennent un «ring fencing» (traitement différent des revenus nationaux et étrangers), ainsi que sur les mesures fiscales de défense de l'UE et de ses Etats membres contre la Suisse.
- ▶ **En cas de demande de l'UE en ce sens, des pourparlers ont été entamés sur une éventuelle révision de la fiscalité de l'épargne.***

Le Conseil ECOFIN n'a pas encore adopté de mandat de négociation pour l'adaptation de l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec la Suisse. La Commission de l'UE ne s'est donc pas encore adressée à la Suisse à cet égard.
- ▶ **Les négociations relatives à la participation de la Suisse en tant qu'observatrice au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sont achevées.**

Les négociations ont été entamées en mai 2012, et trois cycles de négociations se sont succédés. Il reste encore quelques points à régler, raison pour laquelle l'accord n'a pas encore pu être conclu.

► **Les négociations relatives à un accord administratif sur les modalités de participation de la Suisse à l'Agence IT sont achevées.**

Le Conseil fédéral a approuvé, le 25 mai 2011, le mandat de négociation en vue de la participation de la Suisse à l'Agence IT. Mais comme la Commission européenne n'a reçu son mandat de négociation que le 24 juillet 2012, les négociations n'ont pas pu commencer avant octobre 2012 et n'ont donc pas encore abouti.

► **Les conditions d'une éventuelle participation de la Suisse au programme culturel 2014–2020 de l'UE ont été clarifiées.***

Une réunion d'information informelle au niveau des experts s'est tenue entre la Suisse et l'UE, le 3 février 2012. Elle a été suivie d'une consultation informelle sur la position des cantons concernant une éventuelle participation de la Suisse au programme culturel 2014–2020 de l'UE. La prise de position des cantons est attendue pour la fin de 2013.

► **Le message concernant la loi fédérale sur la déclaration préalable liée à la fourniture de prestations de services est approuvé.**

Le projet d'arrêté fédéral portant approbation de la décision 2/2011 du Comité mixte UE-Suisse sur la libre circulation des personnes ALCP (modification de l'annexe III à l'accord, reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles) et de la transposition de la décision (projet de loi fédérale sur l'obligation de déclaration et sur la vérification des qualifications professionnelles des prestataires de services dans le cadre de professions réglementées) a été transmis au Parlement par le Conseil fédéral le 4 avril 2012, avec le message correspondant.

► **La stratégie de communication de la Suisse à l'égard des institutions de l'UE à Bruxelles s'est poursuivie.**

Les activités de communication de la Suisse à Bruxelles se sont poursuivies avec succès en 2012. Plusieurs démarches ont été déployées à ce titre: conférences consacrées à des sujets spécifiques, manifestations de VIP destinées à entretenir le réseau, voyages de délégations en Suisse et de délégations suisses à Bruxelles, partenariat médiatique avec la plateforme d'information EurActiv, collaboration avec des partenaires locaux.

► **Le rapport sur les mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens importants, en application de la motion 10.3005 CPE-E, est approuvé.***

Le projet de rapport est terminé et en voie de consolidation. Il n'a toutefois pas encore été soumis au Conseil fédéral en raison des dernières évolutions survenues dans la politique européenne.

- ▶ **Les traités existants sont consolidés et développés : l'annexe II de l'Accord sur la libre circulation des personnes est définitivement adoptée et appliquée. Les annexes IV (secteur phytosanitaire) et V (alimentation animale) de l'accord agricole sont adaptées.**

La version actualisée de l'annexe II de l'accord sur la libre circulation des personnes portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012.

Les travaux de mise à jour des annexes IV (secteur phytosanitaire) et V (alimentation animale) de l'accord agricole ont progressé durant l'année sous revue. Le comité mixte du 16 novembre 2012 s'est fixé pour objectif d'approuver en 2013 les décisions relatives à l'actualisation de ces deux annexes.

Objectif 5: La Suisse poursuit la coopération économique au développement et la coopération avec l'Europe de l'Est

Atteint

- ▶ **Le message sur la coopération internationale 2013–2016 et les crédits-cadres correspondants sont approuvés.***

Les arrêtés fédéraux relatifs à la coopération internationale entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour la première fois, ce message regroupe la stratégie du Conseil fédéral en matière de coopération internationale : l'aide humanitaire, la coopération technique et l'aide financière, les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement et la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et la CEI. Il prévoit des engagements à hauteur de 11,35 milliards de francs. La Suisse intensifie ainsi son engagement dans le cadre de la coopération au développement et de la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et étaye sa tradition humanitaire en renforçant son aide aux victimes de catastrophes naturelles, de crises et de conflits. Elle s'associe de manière accrue à la gestion des risques pesant sur le développement en lien avec le changement climatique, la sécurité alimentaire, la rareté de l'eau, l'instabilité financière et les migrations. Elle renforce en outre son action dans les contextes fragiles et violents ainsi que ses mesures de promotion de la paix et de renforcement de l'Etat. Les programmes de la coopération internationale sont mis en œuvre en collaboration avec des services étatiques, des représentants de la société civile ainsi que, de plus en plus souvent, des acteurs de l'économie privée.

► **Les objectifs visant à porter à 0,5 pour cent, d'ici à 2015, la part du revenu national brut (RNB) consacrée à l'aide publique au développement (APD) sont atteints.**

Le message concernant l'augmentation des moyens pour le financement de l'aide publique au développement (APD) à 0,5 pour cent du RNB d'ici à 2015 a permis au SECO d'engager 70 millions de francs supplémentaires ces deux dernières années pour des projets dans le domaine climatique visant en particulier la réduction d'émissions de CO₂ (effet d'atténuation). La promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de conditions-cadre favorables, de mécanismes financiers et de mécanismes de marché en matière de protection climatique sont les domaines d'intervention prioritaires. L'adoption du message 2013-2016 sur la coopération internationale par les Chambres fédérales ainsi que l'augmentation des crédits prévue dans le plan financier 2013-2016 confirme la décision du Parlement de février 2011. La réalisation de cet objectif dépendra toutefois de la concordance des planifications financières avec l'évolution du RNB.

► **Les programmes globaux de la coopération internationale ont apporté une contribution à la gestion globale des risques et à la lutte contre la pauvreté grâce à la mise en œuvre de projets innovants et à l'influence exercée sur la politique et les normes internationales.**

Les programmes globaux mis en œuvre dans le cadre de la coopération économique au développement visent la préservation des biens publics globaux et la promotion de règles et de standards internationaux. Ils sont ciblés sur des thèmes clés et offrent la possibilité de participer au dialogue international sur des questions importantes de politique de développement. Des synergies considérables sont développées en favorisant l'échange international d'expériences sur les thèmes prioritaires de la coopération économique au développement. Le programme FIRST (Financial Sector Reform and Strengthening Initiative) améliore, par exemple, la capacité des pays en développement à réagir à des crises en renforçant leur réglementation financière et bancaire. Des programmes innovants sont, entre autres, également soutenus dans le domaine climatique par la promotion de standards de durabilité dans le commerce international des matières premières et dans l'exploitation forestière. Dans le cadre des six programmes globaux retenus dans la stratégie du Conseil fédéral sur la coopération internationale, le SECO portera, par ordre de priorité, une attention particulière à la réalisation de programmes globaux dans les domaines de la finance et du commerce, du climat, de l'eau, des migrations et de la sécurité alimentaire.

► **Les mesures visant à améliorer la cohérence entre la politique de développement et d'autres politiques connexes du département sont mises en œuvre.**

L'examen à mi-parcours de l'aide au développement suisse par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a salué les mécanismes de coordination de l'administration fédérale, qui sont profitables à la cohérence en matière de développement. Par ailleurs, le thème de la cohérence dans la politique de développement a été inscrit dans le message concernant la coopération internationale 2013–2016 (DDC/SECO). Sept domaines où davantage de coordination pourrait être souhaitable ont été identifiés: la migration, l'agriculture, l'environnement, la santé, le secteur financier, la sécurité et la formation. La cohérence entre la coopération au développement et la politique migratoire a été particulièrement prise en considération lors de l'élaboration du message et des débats qui ont suivi. En outre, le SECO a participé à des plateformes et à des discussions interdépartementales comportant un volet relatif au développement, par exemple «fiscalité et développement», «migration» ou «matières premières». Enfin, le SECO continue à soutenir des projets favorisant la cohérence en matière de développement, comme la mise sur pied d'administrations fiscales dans les pays en développement.

Objectif 6: La Suisse a consolidé son influence au sein des institutions multilatérales (G20, Bretton Woods)*

Atteint

► **Les décisions subséquentes concernant le renforcement du groupe de vote de la Suisse au sein du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale sont prises.**

Dans le cadre de l'augmentation extraordinaire des ressources du FMI décidée en avril 2012, la Suisse a accordé une contribution de USD 10 milliards, sous réserve de l'accord du Parlement. Le protocole d'accord avec la Pologne, qui régit la collaboration future et la rotation au conseil d'administration du Fonds monétaire international, a été signé en avril 2012 par la cheffe de Département du DFF et par le ministre polonais des Finances ainsi que par le gouverneur de la banque centrale de Pologne. Le schéma de rotation s'appliquera dès l'entrée en vigueur de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010. Le siège au comité ministériel (CFMI) du FMI demeurera alors à la Suisse. Dès que la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI entrera en vigueur, l'accord prévoit, également du côté de la Banque mondiale, la négociation d'un schéma de rotation entre la Suisse et la Pologne. Le «mémoire sur la composition», qui établit les principes et les modalités de la collaboration au sein du groupe de vote suisse, a été adopté par tous les pays membres du groupe en septembre 2012. Dans l'optique du renforcement du groupe de vote, la Suisse prend dûment en compte les intérêts des pays membres, également dans le cadre de son programme de politique étrangère et de ses contacts bilatéraux.

- ▶ **Le positionnement actif sur les points à l'ordre du jour du G20 est consolidé et un mémorandum d'entente (MoU) en vue de l'ouverture de nouveaux dialogues financiers avec les pays du G20 est approuvé.**

La Suisse continue de collaborer activement avec les organisations internationales auxquelles le G20 confie régulièrement des mandats et des travaux de mise en œuvre, et adopte à l'égard du G20 une approche pragmatique lui permettant de défendre au mieux ses intérêts économiques et financiers. Comme d'autres pays non membres du G20, la Suisse promeut l'idée d'une «géométrie variable», qui prône la participation ponctuelle de pays tiers aux travaux du G20 en fonction de thèmes spécifiques. La Suisse soutient aussi activement les travaux prioritaires de la présidence mexicaine du G20 en élaborant des contributions (sur des thèmes tels que la sécurité alimentaire et la volatilité des prix des matières premières, la lutte contre la corruption, la stabilité financière, le processus du G20, le développement durable et la croissance verte, la politique commerciale du G20 et de l'OMC) pour la troïka du G20 (Mexique, France, Russie), qui montrent clairement l'intérêt de la Suisse pour les travaux du G20 et soulignent sa volonté d'y participer. En outre, la Suisse s'engage, avec d'autres pays non membres du G20, en faveur d'une amélioration de la transparence et de l'échange d'informations entre le G20 et les organisations internationales.

En 2012, elle a pu mener des dialogues financiers avec certains pays membres du G20. Plusieurs protocoles d'entente ont été signés: avec l'Australie en avril 2012 (décision du Conseil fédéral du 18.1.2012), avec le Brésil en mai 2012 (décision du Conseil fédéral du 4.4.2012) et avec la Turquie en octobre 2012 (décision du Conseil fédéral du 5.9.2012).

Objectif 7: La politique agricole évolue vers une politique intégrée pour l'agriculture et l'alimentation

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message concernant l'évolution future de la politique agricole et concernant l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2014-2017 est approuvé.***

Le 1^{er} février 2012, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'évolution future de la politique agricole et à l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2014 à 2017. Le développement du système des paiements directs constitue le point fort du message.

- ▶ **Les négociations dans le cadre de l'OMC de l'accord avec l'UE dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé et dans le cadre d'accords bilatéraux de libre-échange avec des pays hors de l'UE sont conduites en vue de favoriser, une fois les accords conclus, la compétitivité du secteur agroalimentaire suisse.**

Depuis la conférence des ministres de l'OMC de décembre 2011, il est clair qu'une conclusion définitive du cycle de Doha n'est pas en vue. La Suisse demeure néanmoins active dans tous les forums internationaux et s'engage pour obtenir des avancées dans divers secteurs. Les négociations entre la Suisse et l'UE sont au point mort compte tenu que l'UE fait du règlement des questions institutionnelles horizontales un préalable à la poursuite des négociations. Seules quelques rencontres à l'échelon technique ont eu lieu.

Objectif 8: L'approvisionnement de la Suisse en énergie et en ressources naturelles est assuré à long terme

Partiellement atteint

- ▶ **La stratégie du DFE relative aux matières premières dans le domaine des métaux et minéraux rares est mise en œuvre.***

Le renoncement aux droits de douane à l'exportation et aux restrictions à l'exportation similaires figure, si possible, dans les accords de libre-échange. Cependant, dans les négociations avec les pays riches en matières premières, ces tentatives n'ont guère abouti, et ces Etats montrent peu d'intérêt pour des formes de coopération autres qu'un accord formel. La proposition concernant un programme national de recherche dans le domaine de la gestion efficace des ressources et des possibilités de substitution pour les métaux et les minéraux rares a dû être retirée en raison de la priorité accordée à la recherche énergétique.

Objectif 9: La Suisse veille à une utilisation optimale du territoire et du sol et protège de manière efficace les terres cultivées

Atteint

- ▶ **La politique agricole 2014–2017 soutient une protection globale des terres cultivées.**

Dans le message sur la Politique agricole 2014–2017, le Conseil fédéral a proposé plusieurs mesures de protection des terres cultivées à l'appui de la réforme de l'aménagement du territoire. Les propositions du Conseil fédéral, à l'exception de l'exclusion du droit aux paiements directs des zones à bâtir non construites, ont été soutenues dans le cadre des délibérations parlementaires qui ont eu lieu jusqu'ici.

► **Le DFE propose d'autres mesures.**

Le DFE a dressé, dans le cadre d'un rapport, l'état des lieux, a présenté les défis à relever et les différents champs d'action où intervenir pour assurer une protection efficace des terres agricoles. Afin de garantir une politique fédérale cohérente, il importe de coordonner des mesures appropriées dans les législations sur l'agriculture, sur les forêts, sur l'environnement, et sur l'aménagement du territoire. Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du DFE.

Objectif 10: La qualité élevée et la renommée internationale du système suisse des hautes écoles et de la recherche sont garanties

Partiellement atteint

► **Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2013 à 2016 est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 22 février 2012. Les objectifs et les mesures prévus dans le message contribueront à consolider la position de pointe que la Suisse occupe dans le domaine formation, recherche et innovation.

► **Le message relatif à la participation de la Suisse au programme de recherche de l'UE pour les années 2014 à 2020 («Horizon 2020») est élaboré, le mandat de négociation est approuvé et le renouvellement de l'accord est préparé.***

Le message, qui englobera aussi le mandat de négociation, a été élaboré. Les conditions-cadres ont été préparées pour l'ouverture sans délai de négociations avec la Commission européenne dès le début de 2013. La Commission européenne ne disposera pas de mandat de négociation officiel avant mars 2013. D'ici là, on profitera du temps disponible pour mener des entretiens exploratoires.

► **Le rapport sur les résultats de l'examen des tâches dans le domaine de la recherche de l'administration fédérale et sur l'évaluation des variantes de mise en œuvre liées aux priorités de cette recherche est approuvé.**

Le Conseil fédéral a décidé le 1^{er} février 2012 de reprendre l'examen des tâches dans le domaine de la recherche de l'administration que prévoyait le programme de consolidation PCO 2012/2013 et de l'inscrire dans le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014). Dans ce contexte, il a mis en œuvre la mesure «activités de recherche du secteur public» (ACF du 8 juin 2012) en s'appuyant sur les travaux préalables.

Objectif 11: Les aptitudes des jeunes à se former ainsi que leur employabilité se sont améliorées

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la participation de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE concernant l'éducation, la formation et la jeunesse pour les années 2014 à 2020 («Education Europe») est élaboré, le mandat de négociation est approuvé et la participation officielle de la Suisse aux programmes européens en cours est évaluée.***

En raison de retards pris dans le processus d'approbation du programme d'éducation et de formation de l'UE 2014–2020, le Conseil fédéral n'a pas encore pu approuver le message sur la participation de la Suisse, ni le mandat de négociation. L'évaluation de la participation en cours a été réalisée. Un premier bilan intermédiaire pourra être présenté dans le message.

- ▶ **La modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle relative à la formation professionnelle supérieure est approuvée.**

Le 14 novembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. En conséquence, les subventions fédérales relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs ont été augmentées, le taux de subventionnement passant de 25 à 60 pour cent au maximum, voire à 80 pour cent dans certains cas particuliers. L'objectif est donc atteint.

Durant la procédure de consultation, qui s'est étendue d'avril à août 2012, le principe de l'augmentation des subventions fédérales a été salué de manière unanime par les cantons, les partis, les associations professionnelles et d'autres organisations du monde du travail. La mesure vise à renforcer la formation professionnelle supérieure. Les organes responsables des examens et les participants aux examens sont dédommagés financièrement; la qualité des examens est en outre encouragée. Les coûts supplémentaires à la charge de la Confédération sont estimés à près de 25 millions de francs par an. Ces prochaines années, ils seront financés par le biais des crédits que le Parlement a approuvés dans le cadre du message FRI 2013 à 2016.

► **L'ordonnance sur le cadre national des certifications de la Suisse (ordonnance NQF, titre de travail) est approuvée.**

La comparabilité des diplômes de la formation professionnelle suisse avec ceux d'autres pays européens doit être améliorée par le biais du cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (CNC-CH-FP), des suppléments aux diplômes et des suppléments descriptifs des certificats.

L'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle constitue la base légale du CNC-CH-FP et des suppléments aux diplômes et suppléments descriptifs des certificats qui y sont rattachés.

Le DFE a soumis le projet d'ordonnance (CNC-CH-FP) à une procédure d'audition qui s'est déroulée entre mi-février et mi-mai 2012. L'objectif du CNC-CH-FP et la mise en œuvre de l'ordonnance correspondante sont largement approuvés.

Toutefois, certains points exprimés par des participants à l'audition doivent encore être analysés plus en détail; par ailleurs, des discussions doivent être menées avec les cantons et les organisations du monde du travail. De ce fait, l'ordonnance n'a pas pu entrer en vigueur.

Objectif 12: La santé animale, la protection des animaux et la conservation des espèces menacées sont encouragées

Atteint

► **Le plan d'action défini dans la stratégie Santé animale en Suisse 2010 plus est mis en œuvre conformément au calendrier fixé et le projet stratégique de mise sur pied d'un dépistage précoce des maladies émergentes ou ré-émergentes est lancé.**

Le plan d'action a été mis en œuvre selon le calendrier et le projet stratégique de mise sur pied d'un dépistage précoce a été lancé à l'Office vétérinaire fédéral.

► **Les mesures découlant des enseignements tirés de l'exercice national de simulation d'une épizootie hautement contagieuse et destinées à renforcer la préparation aux situations de crise sont mises en route.**

Lors d'une journée de séminaire en février 2012, l'Office vétérinaire fédéral et les services vétérinaires cantonaux ont élaboré un exercice de crise et déterminé la marche à suivre pour renforcer la prévention des crises.

► **L'audition relative à la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux est menée.**

L'audition s'est ouverte le 4 septembre 2012. Les milieux intéressés avaient jusqu'au 3 décembre 2012 pour prendre position sur le sujet.

► **L'audition relative à la modification de l'ordonnance sur la conservation des espèces sur la base de la nouvelle loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées a eu lieu.**

L'audition s'est ouverte le 24 août 2012. Les milieux intéressés avaient jusqu'au 23 novembre 2012 pour prendre position sur le sujet.

Objectif 13: La réorganisation des départements est mise en œuvre avec succès

Atteint

► **La décision du Conseil fédéral concernant le regroupement de la formation, de la recherche et de l'innovation au sein du DFE est mise en œuvre pour l'essentiel.***

Le transfert du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) du DFI au DFE et le regroupement du SER avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) pour former le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) seront effectifs au 1^{er} janvier 2013. Parallèlement, le domaine des EPF (partie de l'administration fédérale décentralisée), jusqu'à présent subordonné au DFI, sera rattaché administrativement au DFE. Le département s'appellera dorénavant Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

► **Le transfert de l'Office vétérinaire fédéral au DFI est préparé.**

Le transfert de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et de l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI) (unité GMEB) du DFE au DFI sera effectif au 1^{er} janvier 2013.

► **Le transfert du Bureau de l'intégration au DFAE est préparé.**

Le transfert intégral du Bureau de l'intégration au DFAE sera effectif au 1^{er} janvier 2013.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré. La stratégie énergétique 2050 est concrétisée et la sortie progressive de l'énergie nucléaire est amorcée*

Atteint

- ▶ **La procédure de consultation concernant la stratégie énergétique 2050 est ouverte.**

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 28 septembre 2012.

- ▶ **Le rapport sur le potentiel réalisé et futur des différents domaines de la production d'électricité issue des énergies renouvelables et sur la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) est approuvé.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 14 septembre 2012 le rapport «Potentiel des énergies renouvelables dans la production d'électricité. Rapport du Conseil fédéral à l'attention de l'Assemblée fédérale, selon l'art. 28b, al. 2, de la loi sur l'énergie». La question de la RPC est également abordée dans le rapport explicatif concernant la stratégie énergétique 2050 publié le 28 septembre 2012 dans le cadre de la consultation sur la stratégie énergétique 2050.

Objectif 2: La Suisse contribue à ralentir les changements climatiques et à en atténuer les conséquences*

Partiellement atteint

- ▶ **Suivant le cours des négociations, le Conseil fédéral adoptera des messages relatifs à la ratification éventuelle d'un accord faisant suite au protocole de Kyoto et d'un traité bilatéral avec l'UE dans le domaine de l'échange de quotas d'émissions.**

Les négociations internationales en matière de politique climatique après 2012 progressent lentement. Lors de la Conférence sur le climat qui s'est tenue à Doha en décembre dernier, la Suisse, tout comme l'UE, l'Australie et d'autres pays, s'est engagée à reconduire le Protocole de Kyoto jusqu'en 2020. Il s'agit maintenant de préparer la ratification de ce nouvel accord. Par ailleurs, la ratification d'un accord bilatéral avec l'UE sur le couplage des systèmes suisse et européen d'échange de quotas d'émissions est en bonne voie. Si des progrès ont été réalisés sur le plan technique en ce qui concerne le secteur industriel, la question de l'intégration du trafic aérien n'a pas encore été réglée.

► **Les plans d'action sectoriels destinés à l'adaptation aux effets des changements climatiques en Suisse sont coordonnés.**

Le Conseil fédéral a adopté la première partie de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques le 2 mars 2012. Cette stratégie sert de base pour coordonner l'action de l'administration fédérale concernant l'adaptation aux changements climatiques en Suisse. Jusqu'à fin 2012, les offices fédéraux ont établi des plans d'action sectoriels contenant des mesures permettant d'atteindre les objectifs de la première partie de la stratégie d'adaptation.

Objectif 3: Garantir une protection efficace de l'environnement, des terres cultivables et de la nature en utilisant le sol et le territoire de manière optimale

En majeure partie atteint

► **La Stratégie pour le développement durable 2012–2015 est adoptée et fournit une contribution essentielle à la Conférence de l'ONU de juin 2012 sur le développement durable à Rio de Janeiro.***

Le Conseil fédéral a adopté la Stratégie pour le développement durable 2012–2015 le 25 janvier 2012. Il y présentait ses contributions aux thèmes essentiels de la Conférence de l'ONU sur le développement durable, réunie en juin 2012 à Rio de Janeiro, en indiquant quelles approches il préconise pour promouvoir une «économie verte» et renforcer le cadre institutionnel favorisant le développement durable. Les principales décisions prises à la conférence de Rio ont déjà été reprises dans la Stratégie du Conseil fédéral, à savoir la définition d'objectifs mondiaux de développement durable et la promotion d'une «économie verte», si bien que la Stratégie pourra constituer la base déterminante de la politique du Conseil fédéral en matière de développement durable durant les prochaines années.

► **La Stratégie Biodiversité Suisse est approuvée.***

La Stratégie Biodiversité Suisse a été approuvée par le Conseil fédéral le 25 avril 2012. Le DETEC est chargé de soumettre au Conseil fédéral d'ici mi-2014 un plan d'action précisant les mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse. Ce plan doit mentionner s'il existe des conflits d'intérêts avec d'autres objectifs du Conseil fédéral et si des moyens supplémentaires sont nécessaires.

► **La consultation relative à la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (2e étape) est ouverte.***

Le projet de révision préparé par des groupes de travail de large composition, incluant des représentants des cantons, des villes, des communes, des associations économiques et des organisations de protection de l'environnement, a été discuté en juin avec le groupe d'encadrement. Après l'aboutissement de la demande de référendum contre la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire du 15 juin 2012 (10.019 ; contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage [1^{re} étape]), la consultation sur la 2^e étape de la révision a été reportée au-delà de la votation sur le contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage. La consultation n'a donc pas pu être lancée en 2012.

► **Le Projet de territoire Suisse servant de cadre de référence pour les activités à incidence spatiale de la Confédération est adopté.**

Le Projet de territoire Suisse a été remanié sur la base de la consultation menée en 2011 auprès des cantons, des villes, des communes, des associations économiques et des organisations de protection de l'environnement. Il a ensuite été adopté par le Conseil fédéral et les trois organisations partenaires (la Conférence des gouvernements cantonaux [CdC], l'Union des villes suisses [UVS], l'Association des communes suisses [ACS]). Il a été publié en décembre 2012.

► **Le plan de mesures destiné à mettre en oeuvre la Politique forestière 2020 est élaboré.***

La Confédération a élaboré un plan de mesures afin de concrétiser la Politique forestière 2020. Les cantons et d'autres acteurs des domaines de l'environnement, de l'économie, de la formation et de la recherche ont participé à son élaboration. Ce plan de mesures est un programme d'action. Il présente les mesures contraignantes de la Confédération, tout en soulignant l'importance du rôle des cantons et d'autres acteurs, car ce n'est qu'avec leur participation que la Confédération pourra atteindre les objectifs fixés. Le 14 septembre 2012, le Conseil fédéral a examiné le plan de mesures relatif à la Politique forestière 2020 et il en a conclu que certains points de la loi sur les forêts devaient être complétés. Toutefois, la plupart des mesures ne nécessitent pas d'adaptation à caractère contraignant et peuvent donc être mises en oeuvre dès à présent.

Objectif 4: Garantir le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire

En majeure partie atteint

► **Le message relatif à l'initiative populaire «Pour les transports publics» et au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF (contre-projet direct) est adopté par le Conseil fédéral.***

Le 18 janvier 2012, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'initiative populaire «Pour les transports publics» et au contreprojet direct (arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF).

► **Les projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire à fortes incidences territoriales et environnementales sont inscrits dans le Plan sectoriel des transports.**

Il était prévu à l'origine que les adaptations de la partie conceptionnelle du plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail, seraient adoptées en même temps que le message FAIF. Il a été constaté ultérieurement que l'audition prévue des cantons n'était possible qu'après l'approbation du message FAIF par le Conseil fédéral et que c'était la seule manière de garantir la confidentialité du projet FAIF d'ici à son adoption. Les adaptations de la partie conceptionnelle du Plan sectoriel des transports se déroulent à présent en même temps que l'élaboration des fiches d'objet.

- ▶ **Le message relatif à la convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF pour les années 2013–2016 et au financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2013–2016 est adopté.***

Le 2 mars 2012, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif au financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) et à la convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF pour les années 2013 à 2016. Le Parlement a adopté les arrêtés fédéraux afférents le 24 septembre 2012.

- ▶ **La consultation relative à la révision de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer est ouverte.***

Le 9 mai 2012, le Conseil fédéral a ouvert la consultation qui a duré jusqu'au 31 août 2012. Le 30 novembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé le message.

- ▶ **La consultation relative à la construction et au financement d'un corridor ferroviaire de 4 m de hauteur aux angles pour le trafic marchandises sur l'axe du Saint-Gothard est ouverte.***

Le 21 septembre 2012, le Conseil fédéral a ouvert la consultation qui a duré jusqu'au 21 décembre 2012.

Objectif 5: Poursuivre les réformes structurelles dans le domaine ferroviaire

Partiellement atteint

- ▶ **Le rapport du groupe d'experts indépendant sur la future organisation de l'infrastructure ferroviaire en Suisse est porté à la connaissance du DETEC.**

Les travaux effectués dans le cadre du groupe indépendant d'experts en vue de la future organisation de l'infrastructure ferroviaire en Suisse se sont prolongés en raison de la complexité des questions. De ce fait, le rapport n'a pas pu être finalisé en 2012.

- ▶ **La consultation relative à la révision de la loi sur la durée du travail est ouverte.**

La préparation de la révision de la loi sur la durée du travail s'est prolongée en raison de divergences durables entre employeurs et employés, de sorte qu'il n'a plus été possible d'ouvrir la consultation en 2012.

- ▶ **La consultation relative aux trains spéciaux de supporters destinés à endiguer les actes de hooliganisme perpétrés dans les transports publics à l'issue de certains matchs de football est ouverte.***

La consultation sur le projet concernant les trains de supporters (révision de la loi sur le transport de voyageurs) s'est déroulée du 15 juin au 11 octobre 2012.

► **Les dispositions d'exécution relatives à la réforme des chemins de fer 2.2 sont adoptées.**

Le 17 octobre 2012, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} décembre 2012 une première partie de la loi fédérale du 16 mars 2012 sur la 2^e étape de la réforme des chemins de fer 2. L'office spécialisé compétent a consulté les milieux intéressés au sujet des actes normatifs d'exécution, vastes et complexes, qui ont trait à l'interopérabilité et à la sécurité, au transport des voyageurs, aux services d'interventions, etc. Il œuvre à la finalisation des textes.

Objectif 6: Maintenir la capacité du réseau des routes nationales

Atteint

► **Le message relatif à la révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales et au financement des aménagements est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le 18 janvier 2012 le message concernant l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales et son financement.

► **Le Conseil fédéral a proposé une décision de principe concernant la réfection du tunnel routier du Gothard.***

Dans la perspective de la réfection du tunnel routier du Gothard, le Conseil fédéral est favorable à la construction d'un second tube (sans augmentation des capacités), suivie d'une réfection du tunnel existant. Pour pouvoir inscrire dans la loi la limitation à deux voies de circulation, il a engagé le 19 décembre 2012 une procédure de consultation en vue d'une modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine.

► **La consultation relative au 2^e programme d'élimination des goulets d'étranglement est prête.**

Une ébauche du rapport de consultation est disponible depuis fin 2012.

Objectif 7: Aménager le réseau des routes nationales et en maintenir la qualité

Atteint

► **La planification de l'entretien du réseau des routes nationales est contrôlée et optimisée.**

La planification de l'entretien des routes nationales a été optimisée et les entraves à la circulation causées par les chantiers ont été réduites. Une diminution du nombre d'heures d'embouteillage occasionnées par les chantiers a également été enregistrée.

- ▶ **Les mesures visant à améliorer la conformité et la sécurité (p. ex. protection contre le bruit, sécurité des tunnels, centres de contrôle du trafic lourd, passages à faune, etc.) sont définies.**

Un état des lieux actuel a été réalisé et les mesures requises dans les domaines de la protection contre le bruit, de la sécurité dans les tunnels, des passages à faune, des centres de contrôle du trafic lourd et des installations de traitement et d'évacuation des eaux de chaussée ont été planifiées.

Le nouveau centre de contrôle du trafic lourd de St-Maurice (VS) a été mis en service au printemps 2012.

Objectif 8: Sécurité routière et amélioration de la conformité de la circulation routière

En majeure partie atteint

- ▶ **Les ordonnances relatives à la mise en œuvre de Via sicura sont élaborées.**

Le 14 novembre 2012, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la première série de mesures du programme Via Sicura au 1^{er} janvier 2013 et il a décidé de rendre applicable deux autres séries de mesures à une date ultérieure, étant donné que des procédures d'audition doivent encore être conduites et compte tenu du fait que les autorités d'exécution ont besoin de plus de temps pour mettre en application certaines mesures.

- ▶ **La révision totale de l'ordonnance sur la signalisation routière est prête.**

La procédure d'audition a pris fin à la mi-mai 2011. L'évaluation subséquente des résultats de l'audition a pris plus de temps que prévu en raison du volume et de la complexité des données. Par conséquent, les travaux préparatoires ne sont pas encore achevés.

Objectif 9: Politique aéronautique: garantir un raccordement optimal de la Suisse aux grands centres européens et internationaux

Non atteint

- ▶ **La procédure de consultation concernant la révision partielle II de la loi sur l'aviation est réalisée.***

On a jugé judicieux de différer la rédaction du projet de consultation tant que l'accord avec l'Allemagne ne serait pas finalisé. C'est dans ce contexte que l'on déterminera dans quelle mesure il y a lieu de régler le pouvoir d'influence de la Confédération sur les aéroports nationaux, question qu'il était prévu de traiter dans le cadre de la révision.

- ▶ **Les grandes lignes d'une solution concernant les procédures d'approche de l'aéroport de Zurich avec l'Allemagne sont définies et un projet de traité élaboré d'un commun accord est disponible.**

L'accord entre la Suisse et l'Allemagne concernant les procédures d'approche et de départ de l'aéroport de Zurich a été paraphé le 2 juillet 2012 et signé le 4 septembre 2012 à Berne par la conseillère fédérale Doris Leuthard et le ministre allemand des Transports Peter Ramsauer.

- ▶ **La fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relative à l'aéroport de Zurich est approuvée.**

Le processus PSIA a été suspendu car il dépendait étroitement de l'issue de la négociation menée depuis début 2012 en vue d'un arrangement avec l'Allemagne. Le processus a repris à l'automne 2012.

Objectif 10: La Suisse saisit les chances offertes par les technologies de l'information et de la communication

En majeure partie atteint

- ▶ **La Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse est actualisée et adoptée.***

La Stratégie pour une société de l'information en Suisse a été actualisée et adaptée aux objectifs de la législature 2011–2015. La nouvelle stratégie et les mesures d'application qui en découlent ont été adoptées le 9 mars 2012 par le Conseil fédéral. Ce dernier a également défini de nouvelles structures interdépartementales en vue d'une mise en œuvre coordonnée et ciblée de la stratégie.

- ▶ **Des bases pour un raccordement le plus vaste possible du pays à des services à très large bande sont posées.**

La table ronde sur les réseaux de fibre optique convoquée pour la première fois en 2008 par la ComCom et l'OFCOM a atteint ses principaux objectifs. Grâce aux discussions menées et aux normes définies, la construction non coordonnée de plusieurs réseaux a pu être évitée; les consommateurs ont aussi la possibilité désormais de choisir librement leur fournisseur de services de télécommunication. Par ailleurs, un groupe de travail de l'OFCOM a publié un guide contenant des aides à la décision pour les responsables politiques dans les communes, les cantons et les régions concernant le raccordement du pays à des réseaux de télécommunication rapides et performants. Il a également créé une carte interactive permettant de visualiser l'offre.

► **Le rapport élaboré en complément de l'évaluation du marché des télécommunications est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté son rapport le 28 mars 2012. Il souligne en conclusion que la Suisse continue à faire bonne figure dans le domaine des télécommunications. Toutefois, de nouveaux défis pointent à l'horizon. Afin de pouvoir les relever efficacement, le Conseil fédéral envisage de présenter, durant la législature en cours, un projet de consultation pour une révision de la loi sur les télécommunications.

► **Le message sur la révision de la loi sur la radio et la télévision concernant un nouveau système de perception de la redevance radio et télévision est adopté**

Le message sur la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) n'a pas pu être transmis au Parlement fin 2012, comme prévu initialement. Ce retard est dû essentiellement à une première consultation des offices intensive, qui a donné lieu à de nombreuses questions et suggestions.